



# Rapport Annuel 2021

La solidarité crée la sécurité



Association des établissements cantonaux d'assurance AECA  
Union intercantonale de réassurance UIR  
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI  
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques PSDS  
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance FP



## Avant-propos

L'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), l'AEAI, l'UIR, le PSDS, la FP et la CSSP apportent conjointement leur soutien aux établissements cantonaux d'assurance dans leurs principales missions de « prévention, intervention et assurance ». Cette « triple protection » constitue un système de protection fort et unique pour les propriétaires de bâtiment.

2021 a été une année exceptionnelle sur le plan des dommages causés par les éléments naturels. Dans quelques régions, les orages de grêle ont eu un impact extrême, et ils ont sans doute infligé de grandes souffrances à plusieurs propriétaires de bâtiment, dont certains ont tout perdu. Pour l'ensemble des ECA, nous avons enregistré un montant total des dommages dépassant le milliard de francs suisses. Ce chiffre parle de lui-même... Et nous nous sentons honorés de pouvoir prêter main forte quand la population a besoin de nous ! C'est ce que font les établissements cantonaux d'assurance sur le terrain, avec l'appui des organisations communes en arrière-plan. Un regard par-delà les frontières, en direction de notre voisin allemand, révèle que notre système de l'assurance obligatoire présente de nombreux avantages, qu'il convient de défendre. La solidarité entre les ECA lorsque la charge de sinistres devient trop lourde pour l'un d'eux en constitue un exemple parmi d'autres.

Les mesures sanitaires prises en raison de la pandémie persistante de COVID-19 n'ont pas rendu le travail politique plus aisé. Malgré cela, l'AECA a pu prendre influence sur de nombreux dossiers politiques et faire valoir les intérêts des ECA, entre autres par rapport à la thématique des séismes, avec le projet « Engagement conditionnel en cas de séisme », avec l'Organisation dommages sismiques ou encore en lien avec le projet « Cargo sous terrain », mais également dans de nombreuses autres thématiques impliquant les assurances. Nous ne relâcherons certainement pas nos efforts en 2022.

Le comité directeur de l'AECA s'appuie pour son travail sur la collaboration avec les organes responsables des autres organisations communes. Grâce au soutien apporté par le bureau de la « Bundesgasse 20 », nous pourrions continuer, l'année prochaine également, à faire grandir nos organisations et à fournir aux ECA l'appui dont ils ont besoin.

Urs Graf, président de l'AECA

Alain Rossier, directeur de l'AECA



# Brève présentation de l'organisation AECA

## Comité directeur



De gauche à droite / de haut en bas : Karin Kayser-Frutschi, conseillère d'État NW ; Peter J. Blumer, président de l'UIR ; Jean-Michel Brunner, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Neuchâtel ; Richard Schärer, président de la CSSP ; Urs Graf, président de l'AECA ; Markus Feltscher, président de l'AEAI et de la FP ; Pierre-André Page, conseiller national FR ; Stefan Engler, conseiller aux États GR



## Direction



De gauche à droite / de haut en bas : André Grubauer, responsable du département Formation ; Michael Binz, responsable du département Protection incendie ; Alain Marti, responsable du département Réassurance ; Monica Caprio, responsable du département État-major ; Alain Rossier, directeur ; Isaak Meyer, responsable du département Finances et Informatique ; Martin Jordi, responsable du département Prévention des dommages éléments naturels

## Brève présentation

Afin de consolider et de développer la philosophie de la « prévention, intervention et assurance », soit le système de la « triple protection », 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) se sont réunis pour former l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA). Par le biais de l'organisation faîtière AECA, une identité commune a vu le jour au sein du paysage de l'assurance immobilière. La communauté des ECA se positionne ainsi sur le marché tout en renforçant sur la durée le système de la « triple protection ». L'AECA se doit en particulier de soutenir activement et avantagement les différents ECA dans leurs principales missions cantonales.

La participation de représentants politiques et d'autres groupes d'intérêt contribue à la fois à consolider avec pertinence les organisations existantes et à favoriser leur influence aux niveaux national et international de par leur statut d'association de la branche. L'AECA apporte assurément une valeur ajoutée aux ECA, grâce notamment à une communication coordonnée à l'interne et vers l'extérieur ainsi qu'à la coordination des projets stratégiques.



---

**Fondation**

2016

**Direction**

Alain Rossier, directeur

**Forme juridique**

Association (selon art. 60 ss. CC)

**Organe de révision**

Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

**Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres de l'AECA :** Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2021).

---

**Comité directeur au 31.12.2021****Urs Graf**

Président de l'AECA, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance d'Argovie

**Jean-Michel Brunner**

Vice-président de l'AECA, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Neuchâtel

**Peter J. Blumer**

Président de l'UIR et président du PSDS, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Ville

**Richard Schärer** (dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021)

Président de la CSSP, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Zoug

**Sven Cattelan** (jusqu'au 30 juin 2021)

Président de la CSSP, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Campagne

**Stefan Engler**

Conseiller aux États du canton des Grisons

**Markus Feltscher**

Président de l'AEAI et président de la Fondation de prévention, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance des Grisons

**Karin Kayser-Frutschi**

Conseillère d'État du canton de Nidwald

**Pierre-André Page**

Conseiller national du canton de Fribourg



# Rapport annuel 2021 et perspectives 2022

## Développements 2021

Les efforts que nous avons entrepris par rapport à la thématique des séismes ont abouti à des résultats réjouissants. En effet, le Parlement a adopté la motion « Création d'une assurance suisse contre les tremblements de terre au moyen d'un système d'engagements conditionnels ». Il s'agit d'une approche novatrice, dont les possibilités de mise en œuvre vont être examinées au cours des mois à venir. Ensuite, la décision d'introduire ou non cette assurance reviendra à nouveau au Parlement.

Afin de pouvoir endiguer autant que possible les dommages économiques causés en cas de tremblement de terre, il est important de disposer rapidement d'estimations des dommages. La reconstruction ne peut commencer que lorsque ces données sont disponibles, c'est-à-dire une fois que les questions de financement sont réglées. En cas de tremblement de terre, le recensement des dommages pourrait difficilement être effectué par une seule organisation ou par les autorités d'un canton. Il faut miser sur la collaboration. Les cantons en ont pris conscience ; et aussi bien au sein de la CG MPS que dans le cadre de la CdC, ils ont approuvé le projet de partenariat public-privé « Organisation dommages sismiques ». De leur côté, les assureurs privés ainsi que les établissements cantonaux d'assurance (ECA) ont également reconnu l'utilité d'une organisation de traitement des sinistres, et ils s'investissent activement aux côtés des cantons. L'Organisation dommages sismiques (ODS) permet de combler une lacune dans le dispositif établi pour se préparer aux tremblements de terre.

La conférence « Quand la nature devient un danger », initialement prévue à l'occasion du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers (FSSP) et déjà reportée par deux fois, a malheureusement dû être définitivement annulée. Il s'est en effet avéré que la situation pandémique aurait opposé trop d'obstacles au bon déroulement de cet événement et aux échanges sur place.

L'*issue management* mis en place par l'AECA a de nouveau fait ses preuves au cours de l'exercice sous revue. Un ingénieux monitoring permet de repérer les *issues* potentiels et d'en assurer le suivi s'ils s'avèrent pertinents. De nouveaux sujets ont bénéficié d'une attention soutenue, notamment les thèmes « Protection des animaux et protection incendie » et « Durabilité ».

Par ailleurs, le nouveau site Internet du Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) déploie ses effets. S'appuyant en outre sur deux campagnes réussies de sensibilisation en ligne, le CIPI jouit aujourd'hui à nouveau du même niveau de reconnaissance qu'il y a plusieurs années.

Malgré les longues périodes de télétravail recommandé ou même obligatoire, la direction a été en mesure d'assurer un fonctionnement opérationnel sans accrocs. Les travaux lancés en lien avec diverses thématiques « internes », comme la numérisation, le controlling des projets ou l'établissement de certains règlements, ont pu être conclus. De même, les prestations s'adressant à des tiers, telles que les examens fédéraux, ont pu être réalisées avec le niveau de qualité habituel.

## Perspectives 2022

Depuis que l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) s'est dotée d'une nouvelle structure et d'une nouvelle stratégie, cinq ans se sont déjà écoulés. Il était donc temps de lancer le processus de révision de la stratégie. Les expériences positives faites avec la mise en place du dispositif stratégique, tout comme avec la structure organisationnelle et avec les processus, montrent que la voie choisie à l'époque était la bonne. À présent, il s'agit d'intégrer non seulement les derniers développements et les tendances actuelles dans la stratégie révisée, mais également les attentes des établissements cantonaux d'assurance (ECA).

Dans le secteur Public Affairs, l'AECA continuera de s'investir fortement, dès que les intérêts des ECA sont concernés.



C'est dans ce sens qu'il faut comprendre notre participation à l'intergroupe parlementaire sapeurs-pompiers.

La thématique de la durabilité au sein des ECA et des organisations communes continuera de nous occuper encore pendant un certain temps. Les ECA sont déjà très actifs sur le plan de la durabilité. D'une part, ils transfèrent leurs réserves financières vers des véhicules de placement axés sur la durabilité. D'autre part, les nombreux efforts entrepris en matière de prévention démontrent également à quel point les ECA sont conscients de l'importance de la thématique. Au cours de l'exercice sous revue, une coordination de la manière de procéder a été proposée à toutes les parties impliquées.



# Bilan

*En francs*

Actif	Explication (cf. annexe)	2021	2020
<b>Actif circulant</b>			
Liquidités	2.1	96'755	115'019
Créances envers l'AEAI	2.2	52'310	31'957
Comptes de régularisation	2.3	0	367
<b>Total actif circulant</b>		<b>149'065</b>	<b>147'343</b>
<b>Total actif</b>		<b>149'065</b>	<b>147'343</b>
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
Dettes envers des tiers		28'813	2'210
Dettes envers les assurances sociales		183	159
Dettes envers la TVA		44'809	48'187
Dettes envers l'UIR	2.4	67'261	86'087
Comptes de régularisation	2.3	8'000	10'700
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>		<b>149'065</b>	<b>147'343</b>
<b>Fortune de l'association au 1.1.</b>	<b>1</b>		
<b>Bénéfice/Perte</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total fortune de l'association au 31.12.</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total passif</b>		<b>149'065</b>	<b>147'343</b>



# Compte de résultat

*En francs*

	Explication (cf. annexe)	2021	2020
<b>Produits des prestations de services et cotisations des membres</b>			
Produits des prestations de services des organisations UIR et AEAI	2.5	980'147	950'493
Cotisations de membres des ECA	2.6	9'000	9'000
<b>Total produits des prestations de services et cotisations des membres</b>		<b>989'147</b>	<b>959'493</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
Introduction du logiciel contrats au service juridique		0	-25'624
Projets divers AECA		-99'701	-36'166
<b>Charges pour les projets</b>		<b>-99'701</b>	<b>-61'790</b>
<b>Charges de personnel</b>			
Charges pour le Sounding Board ASA		0	-640
Charges pour le secteur Public Affairs		0	-43'317
Charges d'informatique		-32'599	-29'756
Frais de locaux		-32'825	-30'800
Charges d'assurances		-2'000	-2'000
Charges pour prestations reçues		-9'727	-9'162
Charges pour les organes		-128'760	-125'882
Frais de représentation		-3'098	-3'845
Autres charges d'exploitation		-146	-226
Autres produits d'exploitation		1'139	162
<b>Autres charges d'exploitation</b>		<b>-208'015</b>	<b>-245'466</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>		<b>-989'147</b>	<b>-959'493</b>
<b>Bénéfice/Perte</b>		<b>0</b>	<b>0</b>



# Annexe

---

## 1 Principes

---

### Généralités

L'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) a été inscrite au registre du commerce du canton de Berne le 11 juillet 2016. Son siège est à Berne. 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres de l'AECA.

Les présents comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales suisses régissant la présentation des comptes (Code des obligations). Les principes d'évaluation les plus importants appliqués et qui ne sont pas prescrits par la loi sont détaillés ci-après. Les montants sont exprimés en francs et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences entre la somme totale arrondie et le résultat de l'addition des termes arrondis.

L'AECA ne dispose ni d'une fortune de l'association, ni d'immobilisations financières ou corporelles propres.

### Date du bilan

L'exercice court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

---

## 2 Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

---

L'actif et le passif sont en général portés au bilan séparément.

### 2.1 Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

### 2.2 Créances envers l'AEAI

Il s'agit de créances envers des parties liées.

### 2.3 Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

### 2.4 Dettes envers l'UIR

Il s'agit de dettes envers des parties liées.

### 2.5 Produits des prestations de services des organisations UIR et AEA

Au cours de l'exercice sous revue, les prestations de services de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) ont été couvertes entièrement et à parts égales (490'073 francs chacune) par l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEA) (contre 475'246 francs chacune l'année précédente).



## **2.6 Cotisations de membres des ECA**

Le montant des cotisations de membres des établissements cantonaux d'assurance (ECA) est fixé par l'assemblée des membres. La cotisation annuelle par membre s'élève à 500 francs.

---

## **3 Informations complémentaires**

---

### **3.1 Postes équivalents à temps plein**

Comme pour l'année précédente, le nombre de postes à plein temps est inférieur à la moyenne annuelle de 10.

### **3.2 Événements postérieurs à la date du bilan**

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

### **3.3 Évaluation des risques**

La direction procède à une évaluation permanente des risques. À cet effet, elle examine les risques qu'elle estime importants, définit les mesures de gestion et de surveillance nécessaires et prend les décisions qui s'imposent pour leur mise en œuvre et leur suivi. La gestion du risque et le contrôle interne sont intégrés dans le système de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Le principe du double contrôle est respecté.



# Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11  
Téléfax: +41 58 286 68 18  
www.ey.com/ch

A la réunion des membres de

**l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), Berne**

Berne, le 6 mai 2022

## Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision selon article 25 à 26 des statuts, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Ernst & Young SA



Marco Schmid  
(Qualified  
Signature)

Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Edison Dauti  
(Qualified  
Signature)

Expert-réviseur agréé



## Brève présentation de l'organisation AEAJ

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est le centre de services et de compétences dans le domaine de la prévention contre les incendies et les dangers naturels.

Elle s'emploie à réduire les dommages aux personnes et aux bâtiments. La formation et la certification de personnes spécialisées en protection incendie et en protection des bâtiments contre les dangers naturels font également partie de ses activités. En ce qui concerne les examens, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation a reconnu l'AEAI comme organe responsable pour l'examen professionnel fédéral de spécialiste en protection incendie et pour l'examen professionnel supérieur d'expert/e en protection incendie avec diplôme fédéral.

---

### Fondation

1903

### Direction

Alain Rossier, directeur  
Michael Binz, responsable Protection incendie  
Monica Caprio, responsable État-major  
Isaak Meyer, responsable Finances et Informatique  
André Grubauer, responsable Formation  
Martin Jordi, responsable Prévention des dommages éléments naturels

### Forme juridique

Association (selon art. 60 ss. CC)

### Organe de révision

Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

**Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres de l'AEAI** : Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2021).

---

## Comité directeur au 31.12.2021

### Markus Feltscher

Président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance des Grisons

### Lars Mülli

Vice-président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Zurich

### François-Xavier Boillat

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance du Jura

### Milos Daniel

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Thurgovie

### Andreas Rickenbach

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Schaffhouse

### Jürg Solèr

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance d'Appenzell Rhodes-Extérieures



## Chiffres-clés

		2021	2020	Variation
Membres	nombre	18	18	0
Emplois équivalents à temps plein, en moyenne annuelle	nombre	33	31	2
Produits nets résultant de livraisons et de prestations	en milliers de francs	12'157	10'988	1'169
Charges de matériel et de prestations de services	en milliers de francs	-6'722	-4'813	-1'909
Charges de personnel	en milliers de francs	-4'398	-4'181	-218
Autres charges d'exploitation	en milliers de francs	-987	-871	-116
Amortissements des immobilisations corporelles	en milliers de francs	-14	-10	-4
Résultat d'exploitation	en milliers de francs	35	1'113	-1'078
Résultat financier	en milliers de francs	185	144	40
Bénéfice	en milliers de francs	219	1'257	-1'038
Capitaux propres	en milliers de francs	5'158	4'939	219

### Membres

18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).



# Rapport annuel 2021 et perspectives 2022

## Développements 2021

### Prescriptions de protection incendie 2026 : les étapes accomplies

Au printemps 2021, la Haute école spécialisée bernoise a réalisé une enquête auprès des clients, sur mandat de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), pour évaluer des champs d'action dans le contexte de la révision des prescriptions de protection incendie. Au total, plus de 250 associations, représentants d'autorités et particuliers ont participé à l'enquête. Un certain nombre de contributions étaient très détaillées. Les propositions et suggestions issues de l'enquête clients représentent un très vaste spectre, et il arrive même qu'elles s'opposent sur des points importants. Les groupes de travail du projet sont chargés d'examiner tous les retours à la lumière des objectifs de la révision, d'évaluer les intérêts et de les intégrer le plus largement possible dans leurs solutions.

Un groupe de travail a établi les bases pour une évaluation uniforme des coûts des mesures de protection incendie en se fondant sur des règles économiques universellement reconnues. De plus, il a soumis les coûts des mesures de protection incendie les plus importantes à une évaluation qualitative. Un autre groupe de travail a effectué une évaluation qualitative de la réduction des risques apportée par ces mêmes mesures de protection incendie, en se focalisant sur les affectations « habitation », « hôpital » et « grand magasin ». Ces évaluations ont permis de classer les mesures de protection incendie les unes par rapport aux autres d'une part en fonction de leurs coûts et d'autre part en fonction de la réduction des risques obtenue par chacune d'elles. Les classements ainsi élaborés permettent de comparer les rapports coûts-bénéfice des différentes mesures de protection incendie dans une perspective axée sur la protection des personnes. Les résultats obtenus représentent une base essentielle pour la révision des prescriptions de protection incendie axée sur les risques, et ils constituent un fondement important pour les étapes suivantes.

Au milieu de l'exercice sous revue, il a fallu chercher un nouveau spécialiste du risque pour compléter l'équipe de projet gérée par la Haute école spécialisée bernoise. À notre grande satisfaction, depuis août 2021, l'équipe comprend à nouveau un spécialiste du risque expérimenté, en la personne de Matthias Schubert, de la société Matrisk GmbH. Ainsi, le projet dispose à nouveau de toutes les compétences nécessaires.

### Prévention incendie sur les chantiers

Les incendies qui se déclarent sur les chantiers entraînent régulièrement d'importants coûts de dommages. Il faut savoir que, d'une part, les connaissances et la sensibilisation nécessaires pour faire face efficacement aux dangers d'incendie font souvent défaut chez les responsables comme chez les exécutants, tandis que, d'autre part, la pression en matière de délais et de coûts augmente le risque d'une exécution négligente du travail, ce qui engendre un risque d'incendie accru.

Les directeurs des établissements cantonaux d'assurance ont constitué un groupe de travail, dans lequel sont représentés les autorités de protection incendie, la Suva, Electrosuisse, Enveloppe des édifices Suisse, l'ASS, la SIA, les chargés de sécurité, les maîtres d'ouvrage, ainsi que le bureau de l'AEAI. La conduite de ce groupe de travail a été confiée à Peter Schiller.

Dans un premier temps, il s'agira d'élaborer un guide de protection incendie AEA. Celui-ci regroupera les diverses dispositions pertinentes pour la prévention incendie sur les chantiers, qui sont disséminées dans de nombreux documents différents. Ces dispositions devront être présentées dans un langage aisément compréhensible pour les personnes impliquées dans les activités de construction. En complément du guide, il est prévu d'avoir recours à d'autres moyens de communication également, tels que des exposés, des formations, des campagnes d'affichage, ainsi que des fiches à distribuer. Ces mesures complémentaires seront planifiées et mises en œuvre dans un second temps.



## **Campagnes du Centre d'information pour la prévention des incendies**

En Suisse, quelque 10'000 incendies se déclarent chaque année dans des bâtiments, et entre 13 et 36 personnes perdent la vie dans les flammes. À cela s'ajoutent les blessés, dont le nombre est bien plus élevé. Les coûts des dommages aux bâtiments causés par le feu s'élèvent à environ 310 millions de francs par an. Dans un bon nombre de cas, les incendies ont pour origine un comportement négligent et imprudent. En d'autres termes : ils auraient pu être évités ! Le Centre d'information pour la prévention des incendies (CIPI) a pour mission de sensibiliser la population suisse aux dangers du feu. Malheureusement, il n'y a que dans les films que l'on peut revenir en arrière après un drame. C'est sur cette réalité que reposent les nouvelles campagnes du CIPI. Au travers de courtes séquences vidéo qui interpellent les émotions, le CIPI cherche à sensibiliser le grand public aux préjudices personnels et aux blessures que peuvent causer les incendies. Il démontre également qu'il est facile de s'informer pour apprendre à prévenir activement les incendies. La première campagne du CIPI en 2021 était axée sur une sensibilisation générale aux dangers d'incendie. Pendant la période de l'Avent et de Noël, le CIPI a mené une campagne davantage ciblée, en rendant attentif aux dangers liés aux bougies et aux cheminées de salon.

## **Former dans le contexte de la pandémie de coronavirus : la solution du numérique**

Dans le contexte de la pandémie de COVID-19, l'offre de formation de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) a été adaptée, et certains cours ont été prodigués à la fois en présentiel et en ligne. Pendant l'exercice sous revue, l'AEAI a pour la première fois mis en place une offre exclusivement en ligne pour la préparation aux examens fédéraux. Ce dispositif a trouvé un écho très positif parmi les participants. Dans le domaine de la prévention des dommages éléments naturels, un cours préparatoire a été développé pour la Suisse romande, puis réalisé avec succès.

## **Conférences AEAI sous forme d'événements hybrides**

Le département Formation a planifié trois conférences de protection incendie en 2021. En raison de la pandémie, la conférence prévue en hiver en Suisse romande s'est déroulée uniquement en ligne. Elle a réuni environ 200 participants. La sécurité et le bien-être des participants, des partenaires et des collaborateurs se trouvent au centre des préoccupations de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie : dans le cadre des conférences prévues pour l'été 2021 en Suisse alémanique, les participants ont pour la première fois pu choisir de venir sur place ou de suivre l'événement en ligne. Ce mode hybride a été très apprécié : près de 200 participants ont assisté aux manifestations sur place, tandis que plus de 470 participants suivaient la retransmission en ligne.

## **Certifications de personnes et examens fédéraux**

Le département Formation évalue chaque année plusieurs centaines de personnes dans le cadre des examens de certification AEAI et des examens fédéraux. Ces procédures de qualification peuvent aboutir à l'obtention d'un certificat AEAI ou d'un diplôme fédéral au degré tertiaire.

Les examens de certification AEAI, qui ont lieu au début de l'été, ont pu se dérouler sans encombre grâce à un plan de protection.

Les examens fédéraux de novembre 2020, annulés à court terme en raison des directives des autorités, ont pu être réalisés avec succès au début de l'été 2021. En collaboration avec la Société Suisse des Spécialistes en Protection- Incendie et en Sécurité (SSPS) et en contact étroit avec le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), l'AEAI a développé le plan de protection de grande envergure nécessaire pour cette session de remplacement. Quant à la session ordinaire d'examens fédéraux, elle s'est tenue comme d'habitude à la fin de l'automne.

## **Projet informatique stratégique**

Deux bonnes années après son lancement, le projet portant sur l'application professionnelle du département Formation a été achevé au printemps 2021. Le département Formation a ainsi numérisé la majeure partie de ses procédures de



travail et a augmenté son efficacité, notamment dans les domaines de l'administration et de la gestion des clients. En outre, les exigences en matière de protection des données sont respectées. Depuis l'implémentation du nouveau système, les clients bénéficient d'une plate-forme sur laquelle ils peuvent aisément gérer eux-mêmes leurs données personnelles et leurs certificats, grâce à leur compte d'accès individuel.

## **Protection contre les dangers naturels**

En janvier 2021, la plate-forme « Protection contre les dangers naturels » a été mise en ligne avec un design renouvelé et avec de nombreuses nouvelles fonctions. Ce qui retient immédiatement le regard, ce sont les illustrations dessinées, qui forment la ligne graphique de tout le site.

Au cœur du site Internet entièrement remodelé se trouve désormais la nouvelle fonction de recherche par emplacement. Toute personne intéressée peut saisir une adresse et obtiendra immédiatement, pour « son » bâtiment ou « sa » parcelle, des informations sur le degré d'exposition aux dangers liés au ruissellement de surface, à la grêle, aux tempêtes, à la neige, aux tremblements de terre, au radon, aux crues, aux glissements de terrain, aux chutes de pierres ainsi qu'aux avalanches. Les données correspondantes sont fournies par les géoportails cantonaux, et elles sont de ce fait constamment à jour. Dans un deuxième temps, le site présente les mesures de protection nécessaires pour l'emplacement sélectionné.

Les pages d'accueil cantonales constituent une autre caractéristique distinctive de la plate-forme. Chaque établissement cantonal d'assurance peut élargir son propre site Internet en y intégrant les prestations de la plate-forme « Protection contre les dangers naturels ». Par exemple, il est ainsi possible de compléter les bases valables pour toute la Suisse par des directives cantonales. Chaque ECA peut aussi opter pour une intégration directe de la recherche par emplacement dans son propre site Internet.

## **Colloque PDEN**

La rencontre des spécialistes PDEN a finalement pu avoir lieu en septembre 2021 à Montreux, comme initialement prévu en 2020. Avec plus de 70 participants, cette manifestation d'échange d'expériences sur deux jours a connu un succès réjouissant.

La manifestation a commencé par plusieurs exposés sur des thématiques d'actualité. Ensuite, un workshop a été réalisé sur le thème de la « carte de l'aléa ruissellement ». L'objectif était de permettre un partage sur la manière dont ce précieux instrument est utilisé et mis à profit dans les divers cantons. La première journée du colloque s'est terminée par une excursion dans le Lavaux.

La deuxième journée a été rythmée par d'autres excursions. Les participants pouvaient choisir entre deux programmes différents. Le premier comprenait une visite des alentours de la gare de Lausanne, suivie d'un workshop axé sur les enseignements qui ont pu être tirés après les précipitations dévastatrices de 2018 dans cette zone. Les participants au deuxième programme se sont rendus dans la région d'Aigle, où ils ont pu observer une grande diversité de mesures de protection contre les crues, avant d'en discuter dans un second temps.

## **Protection des bâtiments contre la grêle**

Après plusieurs années plutôt « calmes », de nombreuses régions ont connu de forts épisodes de grêle au cours de l'exercice sous revue. D'importants dommages sont à déplorer sur les bâtiments. Ces événements ont eu une incidence directe sur les deux produits de prévention de l'AEAI : le système « Protection grêle – tout simplement automatique » et la plate-forme « Répertoire grêle ».

## **Protection grêle – tout simplement automatique**

Au cours de l'exercice sous revue, 484 bâtiments ont pu être nouvellement équipés du système « Protection grêle – tout simplement automatique ». Cela représente une augmentation de 60% par rapport à l'année précédente. La



progression a été la plus importante dans les régions les plus fortement touchées par la grêle. Quelque 745'000 alertes grêle et levées d'alerte ont été transmises au cours de l'année 2021. Aucun dommage n'a été reporté pour des stores de bâtiments dotés de cette mesure préventive.

Au cours de l'exercice sous revue, l'interface utilisateurs ainsi que le codage et les interfaces techniques ont été adaptés à l'état de la technique, afin de garantir de manière durable la fiabilité du produit et sa connectivité avec les systèmes de commande de bâtiments.

## Répertoire grêle

Chaque inscription de produit dans le répertoire grêle se fonde sur des essais conformes aux conditions d'essai AEAI Grêle. Ces conditions englobent actuellement 37 documents. En lien avec l'augmentation persistante du nombre d'essais à la grêle au cours des années passées, les parties impliquées ont acquis des connaissances plus approfondies par rapport à certains éléments de construction. En conséquence, la commission du répertoire de protection éléments naturels a révisé plusieurs documents relatifs aux conditions d'essai et les a publiés dans leur version actualisée. Les conditions d'essai AEAI Grêle reflètent l'état de la technique en matière d'examen de la résistance à la grêle des éléments de construction.

Au cours des trois dernières années, l'AEAI a proposé un soutien financier partiel pour des essais à la grêle, au bénéfice de demandeurs suisses. Le marché a réagi positivement à cette offre, qui a été très appréciée et fortement utilisée. L'exercice sous revue constituait la dernière année pendant laquelle des rabais ont été octroyés pour les essais à la grêle.

Le nombre d'utilisateurs du répertoire grêle suisse continue d'évoluer de manière réjouissante. Pour l'année 2021, le nombre d'accès au répertoire grêle a progressé de plus de 60% par rapport à l'année précédente. La collaboration internationale avec l'Autriche et l'Allemagne s'est déroulée sans aucune difficulté, et elle s'avère bénéfique pour la reconnaissance du répertoire dans les trois pays.

## Nouveautés de l'application Alarme-Météo

Depuis 2011, Alarme-Météo signale des risques d'intempéries par des notifications push. De nouvelles fonctionnalités sont régulièrement ajoutées à l'application. C'est notamment le cas des « alarmes personnelles », disponibles depuis mars 2021, qui permettent aux utilisateurs de configurer selon leurs besoins les notifications qu'ils souhaitent recevoir, indépendamment des avertissements conventionnels d'intempéries. Les données des prévisions sont générées par des modélisations météorologiques. Les « alarmes personnelles » offrent de nombreuses possibilités d'utilisation : elles peuvent par exemple servir à recevoir des informations utiles par rapport à des activités de loisirs, au lieu de résidence ou au trajet domicile-travail.

L'été 2021 restera dans les annales comme une période lourde en dommages à maints endroits en Suisse. Au cours du premier semestre, Alarme-Météo a profité d'un intérêt accru pour les prévisions météorologiques et a ainsi pu apporter une contribution précieuse à la prévention des dommages, comme le montrent de nombreux témoignages en provenance de toute la Suisse.

## Perspectives 2022

### Les futures offres de formation

Malgré les nombreux défis posés par la pandémie de COVID-19 en 2021 encore, de nouvelles offres de formation purement en ligne ont pu être mises en place dans le domaine de la protection incendie. Ces offres seront maintenues à l'avenir. En outre, une nouvelle structure-cadre a été élaborée et constituera une base essentielle pour le développement et l'adaptation de l'offre de formation actuelle en protection incendie. Dans le domaine de la prévention des dommages éléments naturels, également, il est prévu de développer l'offre de formations en fonction de l'évolution des besoins. Enfin, le programme de formation relatif aux prescriptions de protection incendie 2026 fera aussi l'objet



d'une attention particulière. Il constituera un projet à part entière pour le département Formation, et il exigera une planification particulièrement méticuleuse.

### **Démarrage du projet de plate-forme cloud de partage de connaissances en prévention des dangers naturels**

Depuis longtemps déjà, l'AEAI s'investit de manière significative pour favoriser l'échange d'expériences entre les divers établissements cantonaux d'assurance (ECA) dans tous leurs domaines d'activité. Les ECA ayant considérablement augmenté leurs effectifs dans le secteur de la prévention des dangers naturels, les besoins de mise en commun y ont aussi fortement augmenté. Les commissions ainsi que le colloque annuel constituent déjà des cadres propices à l'échange personnel de connaissances. Par contre, une plate-forme de partage de connaissances accessible à tous les collaborateurs en prévention des dangers naturels actifs dans les ECA fait encore défaut. Cette lacune sera comblée grâce au projet pilote « Plate-forme de partage de connaissances Dangers naturels » (solution extranet). Un projet de plate-forme de partage basée sur MS Teams sera développé en collaboration avec des représentants des ECA, puis sa mise en œuvre et sa maintenance seront assurées par l'AEAI. L'objectif est que toutes les personnes concernées puissent avoir facilement accès au vaste savoir acquis au sein de nombreuses entités. Le succès de la plate-forme dépendra de la participation active de ses utilisateurs.



# Bilan

*En milliers de francs*

Actif	Explication (cf. annexe)	2021	2020	Variation
<b>Actif immobilisé</b>				
Immobilisations corporelles	1	25	27	-1
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>25</b>	<b>27</b>	<b>-1</b>
<b>Actif circulant</b>				
Comptes de régularisation	2	848	382	466
Autres créances à court terme	3	395	323	71
Placements financiers à court terme auprès de l'UIR	4	3'650	6'650	-3'000
Stocks	5	0	114	-114
Créances résultant de livraisons et de prestations		255	259	-4
Liquidités		2'997	506	2'491
<b>Total actif circulant</b>		<b>8'144</b>	<b>8'234</b>	<b>-90</b>
<b>Total actif</b>		<b>8'169</b>	<b>8'261</b>	<b>-92</b>
<b>Passif</b>				
<b>Capitaux propres au 1.1.</b>				
Réserves provenant de bénéfices		4'939	3'681	1'257
Bénéfice		219	1'257	-1'038
<b>Total capitaux propres au 31.12.</b>		<b>5'158</b>	<b>4'939</b>	<b>219</b>
<b>Engagements à long terme</b>				
Provisions à long terme	6	309	337	-28
<b>Total engagements à long terme</b>		<b>309</b>	<b>337</b>	<b>-28</b>
<b>Engagements à court terme</b>				
Provisions à court terme	7	311	353	-42
Comptes de régularisation	8	1'027	1'521	-493
Autres dettes à court terme	9	958	780	178
Dettes résultant de livraisons et de prestations		406	332	74
<b>Total engagements à court terme</b>		<b>2'703</b>	<b>2'986</b>	<b>-283</b>
<b>Total passif</b>		<b>8'169</b>	<b>8'261</b>	<b>-92</b>



# Compte de résultat

*En milliers de francs*

	Explication (cf. annexe)	2021	2020	Variation
Contributions	10	6'312	6'783	-471
Produits de prestations de services		5'252	3'584	1'668
Taxes de protection incendie		324	324	0
Produits de vente d'imprimés		267	299	-32
Variation du ducroire (+) Dissolution / (-) Constitution		2	-2	4
<b>Produits nets résultant de livraisons et de prestations</b>	<b>10</b>	<b>12'157</b>	<b>10'988</b>	<b>1'169</b>
Charges de matériel et de prestations de services		-6'722	-4'813	-1'909
Charges de personnel		-4'398	-4'181	-218
Autres charges d'exploitation		-987	-871	-116
Amortissements des immobilisations corporelles	1	-14	-10	-4
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>10</b>	<b>35</b>	<b>1'113</b>	<b>-1'078</b>
Résultat financier		185	144	40
<b>Bénéfice</b>		<b>219</b>	<b>1'257</b>	<b>-1'038</b>



## Tableau de flux de trésorerie

*En milliers de francs*

	Explication (cf. annexe)	2021	2020	Variation
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>				
Bénéfice		219	1'257	-1'038
Amortissements des immobilisations corporelles	1	14	10	4
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		4	14	-10
Variation des stocks	5	114	-114	228
Variation des placements financiers à court terme auprès de l'UIR	4	3'000	-1'200	4'200
Variation d'autres créances à court terme	3	-71	-39	-32
Variation des comptes de régularisation (actif)	2	-466	-337	-129
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations		74	-36	110
Variation des autres dettes à court terme	9	178	-1	179
Variation des comptes de régularisation (passif)	8	-493	567	-1'061
Variation des provisions à court terme	7	-42	-67	25
Variation des provisions à long terme	6	-28	62	-90
<b>Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>2'504</b>	<b>117</b>	<b>2'387</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>				
Entrées de valeurs (investissements) immobilisations corporelles	1	-13	-13	0
<b>Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>		<b>-13</b>	<b>-13</b>	<b>0</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>2'491</b>	<b>103</b>	<b>2'387</b>
<b>Justificatif variation des liquidités</b>				
<b>Liquidités au 1.1.</b>		<b>506</b>	<b>403</b>	<b>103</b>
Variation des liquidités		2'491	103	2'387
<b>Liquidités au 31.12.</b>		<b>2'997</b>	<b>506</b>	<b>2'491</b>



## Tableau des capitaux propres

En milliers de francs

	Réserves provenant de bénéfices
<b>Capitaux propres au 1.1.2021</b>	<b>4'939</b>
Versement	0
Bénéfice	219
Distribution aux établissements cantonaux d'assurance (ECA)	0
<b>Capitaux propres au 31.12.2021</b>	<b>5'158</b>

	Réserves provenant de bénéfices
<b>Capitaux propres au 1.1.2020</b>	<b>3'682</b>
Versement	0
Bénéfice	1'257
Distribution aux établissements cantonaux d'assurance (ECA)	0
<b>Capitaux propres au 31.12.2020</b>	<b>4'939</b>



# Annexe

## Principes d'établissement des comptes et d'évaluation

### Principes d'établissement des comptes

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) établit ses comptes annuels conformément aux directives Swiss GAAP RPC.

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et sont établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe de la présentation brute), est respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (« true and fair view »).

Les montants sont exprimés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences entre la somme totale arrondie et le résultat de l'addition des termes arrondis.

### Date du bilan

L'exercice court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

### Principes d'évaluation

Les évaluations reposent sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle de l'actif et du passif s'applique.

### Postes en devises étrangères

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères sont converties au cours du jour à la date de transaction.

### Participations

Il n'existe aucune participation à la date du bilan.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode indirecte, à partir des prix d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Mobilier et équipements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les logiciels informatiques ne sont pas inscrits à l'actif, c'est-à-dire qu'ils sont amortis l'année de leur acquisition. Le seuil d'inscription à l'actif est fixé à 5.0 milliers de francs.



### **Créances**

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les corrections de valeur requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

### **Stocks**

Les stocks sont portés au bilan à leurs coûts d'acquisition. Les corrections de valeur requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

### **Liquidités**

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs bancaires, ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

### **Réserves provenant de bénéfices**

Il s'agit du cumul des bénéfices ou pertes conservés.

### **Engagements**

Les engagements sont inscrits à leur valeur nominale.

### **Comptes de régularisation (actif et passif)**

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

### **Autres actifs et passifs**

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur nécessaires.

### **Produits nets résultant de livraisons et de prestations**

Les produits nets résultant de livraisons et de prestations comprennent les contributions des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA), les contributions des cantons sans ECA (GUSTAVOL) et de l'Assurance immobilière Berne (AIB), les contributions d'associations, les produits de prestations de services, les taxes protection incendie, les produits de ventes d'imprimés, les formations, les conférences, les attributions de certificats, etc. Les livraisons sont reconnues comme des produits lors du transfert de propriété à l'acheteur. Les prestations de services sont saisies dès lors qu'elles ont été fournies. Les contributions sont comptabilisées dans le compte de résultat au moment des décisions de l'assemblée des délégués.

**1 Immobilisations corporelles***En milliers de francs*

<b>Tableau des immobilisations corporelles 2021</b>	<b>Mobilier et installations</b>	<b>Matériel informatique</b>	<b>Total</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 1.1.</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>27</b>
<b>Valeurs d'acquisition</b>			
<b>État au 1.1.</b>	<b>40</b>	<b>16</b>	<b>55</b>
Entrées de valeurs	4	0	4
Sorties de valeurs	0	0	0
<b>État au 31.12.</b>	<b>43</b>	<b>16</b>	<b>59</b>
<b>Corrections de valeurs cumulées</b>			
<b>État au 1.1.</b>	<b>-18</b>	<b>-10</b>	<b>-29</b>
Entrées de valeurs	-9	-5	-14
Sorties de valeurs	9	0	9
<b>État au 31.12.</b>	<b>-18</b>	<b>-16</b>	<b>-34</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.</b>	<b>25</b>	<b>0</b>	<b>25</b>

<b>Tableau des immobilisations corporelles 2020</b>	<b>Mobilier et installations</b>	<b>Matériel informatique</b>	<b>Total</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 1.1.</b>	<b>13</b>	<b>10</b>	<b>23</b>
<b>Valeurs d'acquisition</b>			
<b>État au 1.1.</b>	<b>37</b>	<b>16</b>	<b>52</b>
Entrées de valeurs	13	0	13
Sorties de valeurs	-10	0	-10
<b>État au 31.12.</b>	<b>40</b>	<b>16</b>	<b>55</b>
<b>Corrections de valeurs cumulées</b>			
<b>État au 1.1.</b>	<b>-24</b>	<b>-5</b>	<b>-29</b>
Entrées de valeurs	-5	-5	-10
Sorties de valeurs	10	0	10
<b>État au 31.12.</b>	<b>-18</b>	<b>-10</b>	<b>-29</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.</b>	<b>21</b>	<b>5</b>	<b>27</b>



## 2 Comptes de régularisation (actif)

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Comptes de régularisation (actif)</b>	<b>848</b>	<b>382</b>
Subventions du SEFRI pour la session de remplacement des examens fédéraux 2020 reportés à 2021	771	0
Charges liées au report des examens fédéraux de spécialistes et d'experts en protection incendie	0	340
Autres comptes de régularisation	78	42

## 3 Autres créances à court terme

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Autres créances à court terme</b>	<b>395</b>	<b>323</b>
<b>Créances envers des tiers</b>	<b>46</b>	<b>0</b>
Administration fédérale des contributions	46	0
<b>Créances envers des parties liées</b>	<b>348</b>	<b>323</b>
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	87	85
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	41	36
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	220	203

## 4 Placements financiers à court terme auprès de l'UIR

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Placements financiers à court terme auprès de l'UIR</b>	<b>3'650</b>	<b>6'650</b>

Il s'agit des placements financiers auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Les liquidités disponibles de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sont placées par l'UIR.



## 5 Stocks

En milliers de francs

	2021	2020
<b>Stocks</b>	<b>0</b>	<b>114</b>
Imprimés	0	93
Boîtiers de signal Protection grêle	0	21

## 6 Provisions à long terme

En milliers de francs

Provisions à long terme	1.1.2021	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.21
Contributions fédérales aux examens fédéraux	337	0	0	-28	309
<b>Total</b>	<b>337</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-28</b>	<b>309</b>

Provisions à long terme	1.1.2020	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.20
Contributions fédérales aux examens fédéraux	275	63	0	-1	337
<b>Total</b>	<b>275</b>	<b>63</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>337</b>

## 7 Provisions à court terme

En milliers de francs

Provisions à court terme	1.1.2021	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.21
Soldes vacances et heures supplémentaires	353	0	0	-42	311
<b>Total</b>	<b>353</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-42</b>	<b>311</b>

Provisions à court terme	1.1.2020	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.20
Soldes vacances et heures supplémentaires	305	48	0	0	353
Assainissement de la VKF ZIP AG	115	0	-115	0	0
<b>Total</b>	<b>420</b>	<b>48</b>	<b>-115</b>	<b>0</b>	<b>353</b>



## 8 Comptes de régularisation (passif)

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Comptes de régularisation (passif)</b>	<b>1'027</b>	<b>1'521</b>
Contributions fixes et variables des ECA au projet Protection grêle	667	956
Prescriptions de protection incendie 2026 Résultat positif 2018 – 2021	170	0
Crédits en suspens (frais d'examen) suite au report des examens (covid-19)	0	274
Frais de cours suite au report du cours experts PI (covid-19)	30	127
Rapports d'essai répertoire grêle	52	48
Modifications dans le logiciel spécialisé du département Formation	39	0
Installation des boîtiers de signal	8	43
Travaux de programmation pour le projet « Protection contre les dangers naturels + »	0	42
Honoraires des formateurs	35	22
Organe de révision	7	7
Autres comptes de régularisation	18	2

## 9 Autres dettes à court terme

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Autres dettes à court terme</b>	<b>958</b>	<b>780</b>
<b>Dettes envers des tiers</b>	<b>151</b>	<b>78</b>
Administration fédérale des contributions – TVA	114	78
Caisse de compensation Patrons Bernois	37	0
<b>Dettes envers des parties liées</b>	<b>807</b>	<b>702</b>
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	52	32
Union intercantonale de réassurance (UIR)	746	669
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	9	1



## 10 Détails du compte de résultat

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Produits nets résultant de livraisons et de prestations</b>	12'157	10'988
<b>Contributions</b>	6'312	6'783
Contributions ordinaires des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA)	2'510	2'510
Contributions des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) pour des financements de projets	1'200	1'500
Contributions des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) pour le financement de la révision des prescriptions de protection incendie 2026	320	570
Contributions de l'AIET pour le financement de la révision des prescriptions de protection incendie 2026	140	23
Contributions fixes des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) au projet Protection grêle	438	494
Contributions variables des établissements cantonaux d'assurance (ECA) au projet Protection grêle	309	289
Contributions des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) à l'activité d'Alarme-Météo	1'178	1'182
Contributions des cantons (GUSTAVOL) et également de l'Assurance immobilière Berne (AIB), sans les 18 établissements cantonaux d'assurance	202	202
Contributions des partenaires pour Protection contre les dangers naturels	14	14
<b>Produits de prestations de services</b>	5'252	3'584
Reconnaissance de produits et d'entreprises de protection incendie et prévention des dommages éléments naturels (PDEN)	1'388	1'429
Cours de formation à la protection incendie et à la PDEN	1'236	1'068
Conférences Protection incendie et PDEN	355	105
Examens professionnels de protection incendie et PDEN	239	249
Certification de personnes chargées de la protection incendie et de la PDEN	149	160
Conseils en protection incendie et surveillance du marché OFEV	2	1
Subvention SEFRI	798	501
Examens fédéraux Expert en protection incendie	284	0
Examens fédéraux Spécialiste en protection incendie	737	2
Projet Protection grêle (administration et support)	50	50
Produits tiers pour les boîtiers de signal (Protection grêle)	12	16
Vente d'imprimés CIPI et de conseils CIPI	1	1
Autres prestations de services	15	20
<b>Taxes de protection incendie</b>	324	324
<b>Produits de vente d'imprimés</b>	267	299



Déductions sur charges / sur produits	2	-2
Charges de matériel et de prestations de services	-6'722	-4'813
Frais de production d'imprimés	-170	-89
Charges pour la prévention des dommages	-2'398	-836
Charges d'exploitation d'Alarme-Météo	-1'181	-1'181
Charges pour les activités des commissions	-193	-170
Charges de prestations à l'AECA	-490	-475
Charges pour les relations publiques	-22	-23
Charges pour les projets de protection incendie, prévention des dommages éléments naturels, formation	-2'269	-2'037
<b>Bénéfice brut</b>	<b>5'434</b>	<b>6'175</b>
Charges de personnel	-4'398	-4'181
Salaires	-3'656	-3'420
Prestations sociales	-741	-700
Autres charges de personnel	-138	-185
Facturation des charges de personnel au projet Protection grêle	136	125
Autres charges d'exploitation	-987	-871
Frais de locaux	-378	-357
Charges pour l'entretien, les assurances, l'énergie	-16	-27
Frais de bureau et frais administratifs	-139	-108
Charges pour les organes (AD, CD, organe de révision)	-67	-63
Charges d'informatique d'exploitation	-349	-306
Projets d'infrastructure informatique	-33	0
Frais de représentation	-4	-11
Amortissements des immobilisations corporelles	-14	-10
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>35</b>	<b>1'113</b>
Produits financiers	209	157
Charges financières	-25	-13
<b>Résultat</b>	<b>219</b>	<b>1'257</b>

#### Produit des intérêts issus des placements financiers auprès de l'UIR

Les liquidités disponibles de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sont placées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Lorsque le rendement net obtenu par l'UIR est positif, une part d'environ 60.0% est inscrite au crédit de l'AEAI. Les placements financiers auprès de l'UIR sont rémunérés durant l'exercice sous revue à hauteur d'environ 4.4% p.a. (contre environ 2.4% p.a. l'année précédente).



Durant l'exercice sous revue, le rendement de l'UIR a atteint environ 7.4% (contre environ 4.1% l'année précédente).

Valeurs d'assurance	2021	2020
Immobilisations corporelles	Police groupée auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)	Police groupée auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)

### Engagements à long terme non portés au bilan

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) a réalisé, en faveur de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), des investissements préliminaires d'un montant total de 660.0 milliers de francs en 2016, 2017, 2018 pour un projet de logiciel informatique commun. Les investissements préliminaires des années 2016 et 2017 sont remboursés sur cinq ans. Les investissements préliminaires de l'année 2018 de 125.0 milliers de francs ont été remboursés entièrement sur l'année 2018. Au 31 décembre 2021, les engagements résiduels de l'année 2017 non portés au bilan se montent à 0.0 millier de francs (contre 60.0 milliers de francs d'engagements résiduels de 2017 non portés au bilan l'année précédente).

### Affaires extraordinaires en suspens et risques latents

Aucune affaire ou litige en suspens ni risque latent n'est connu à ce jour.

### Transactions avec des parties liées

Sont considérées comme parties liées les organisations suivantes : l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), l'Union intercantonale de réassurance (UIR), la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP), le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS), la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP), 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) ainsi que la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP).

Il existe entre l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et ces organisations des liens multiples sur les plans juridique, économique et du personnel. Toutes les transactions menées avec ces organisations reposent en principe sur des relations normales de clients et fournisseurs ; elles sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, en observant les dispositions légales. Si tel ne devait pas être le cas, les conditions particulières sont alors définies en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions ou garanties.

L'AEAI s'acquitte de tâches administratives pour le compte d'autres organisations liées aux ECA. Les frais administratifs y afférents font l'objet d'imputations internes. Les clés de répartition utilisées répondent au principe de causalité et reflètent la réalité.

Toute personne physique ayant une influence notable sur la conduite des affaires de l'AEAI est également considérée comme une partie liée. Il s'agit généralement des membres des organes de direction, c'est-à-dire du comité directeur et de la direction.

Les créances et les dettes envers les organisations et les personnes liées ainsi que les transactions essentielles avec celles-ci figurent séparément dans le tableau suivant :



En milliers de francs

	2021	2020
<b>Créances envers</b>		
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	87	85
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	41	36
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	220	203
<b>Dettes envers</b>		
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	52	32
Union intercantonale de réassurance (UIR)	746	669
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	9	1
<b>Placements financiers</b>		
Placements financiers de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)	3'650	6'650
Produits des intérêts des placements financiers auprès de l'UIR	204	143
<b>Charges administratives facturées à</b>		
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	157	145
Union intercantonale de réassurance (UIR)	335	369
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	87	85
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	41	36
<b>Charges administratives facturées par</b>		
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	528	512
Union intercantonale de réassurance (UIR)	1'282	1'174

### Engagements en matière de prévoyance

Les collaborateurs de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sont assurés auprès de la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP). Cette caisse de pension est une fondation enregistrée relevant du droit privé. Elle a pour but la prévoyance professionnelle, dans le cadre de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) et de ses dispositions d'application, en faveur des salariés des organismes affiliés ainsi qu'en faveur de leurs parents et de leurs survivants, contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle peut exercer une prévoyance au-delà des prestations minimales requises par la LPP, y compris fournir des services d'assistance si besoin, par ex. en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

Outre le personnel de la société fondatrice, les collaborateurs des employeurs rattachés à la caisse de pension suivants



sont aussi assurés :

- Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)
- Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)
- Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP)

La fondation a son siège au domicile de l'Union intercantonale de réassurance (UIR), à Berne. Elle est soumise à la surveillance définie par la loi. Aucune condition n'a été émise par l'autorité de surveillance.

Les rentes de vieillesse sont calculées selon le système de la primauté des prestations jusqu'au 31 décembre 2011. Le passage à la primauté des cotisations a eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cela signifie que, depuis lors, le montant de la retraite se fonde sur l'avoir d'épargne individuel, converti en une rente selon des méthodes actuarielles. La fondation assume les risques liés à l'âge ou à la durée de vie. Quant aux risques de décès et d'invalidité, un contrat d'assurance-vie collectif a été conclu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009 auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA.

Les contributions ordinaires de l'employeur s'élèvent à 365.7 milliers de francs en 2021 (contre 343.9 milliers de francs l'année précédente).

**Chiffres-clés** (indications selon le rapport de gestion de la CP)

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Taux de couverture	122.5%	118.6%
Réserve de fluctuation de valeur en milliers de francs	6'043	5'883
Performance du patrimoine	7.5%	3.0%
Rémunération des avoirs de vieillesse	0%	1.0%
Rémunération du capital de couverture des rentes	0%	2.0%
Assurés en activité	73	73
Bénéficiaires de rentes	30	30
Employeurs affiliés	4	4
Rendement attendu	2.6%	3.2%
Risque attendu	5.1%	4.8%
Taux d'intérêt minimal LPP	1.0%	1.0%
Taux d'intérêt technique	1.5%	2.0%

La réserve de fluctuation est entièrement constituée au 31 décembre 2021. Il existe des fonds libres d'une valeur de 3'107.4 milliers de francs.



## **Exposition au risque**

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est exposée aux risques suivants :

### **Risques inhérents au champ d'activité**

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est une association. 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) en sont membres. L'AEAI dépend donc des décisions que prennent ses membres en matière de politique des affaires et d'économie. Ces derniers peuvent influencer la situation financière, les résultats ainsi que la pérennité de l'association.

En matière de protection incendie, l'AEAI, en tant que corporation ne relevant pas du service public, accomplit de nombreuses tâches pour les cantons et les autorités de protection incendie. Dans ce domaine, elle dépend des prises de décisions et des convictions politiques au niveau fédéral mais aussi dans les différents cantons, ainsi que du concordat correspondant (Accord intercantonal sur l'élimination des entraves techniques au commerce).

### **Risques opérationnels**

Ces risques concernent l'informatique, le comportement des employés, les aspects juridiques et les processus de l'entreprise.

## **Gestion des risques et système de contrôle interne**

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) dispose d'un système de gestion des risques axé sur les risques susmentionnés. Les risques identifiés sont examinés à intervalles réguliers et évalués sous l'angle de la probabilité de leur apparition et de leurs répercussions. Le comité directeur, respectivement la direction, approuve l'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées afin de prévenir, réduire ou répercuter ces risques. La situation est surveillée en permanence. Sur l'exercice écoulé, le comité directeur n'a identifié aucun risque susceptible d'entraver de manière durable ou significative le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'AEAI.

Afin de garantir la conformité des comptes annuels aux normes de présentation des comptes en vigueur et la régularité du bilan, le comité directeur a pris des mesures préventives en interne, qui s'appuient sur des systèmes et processus comptables modernes, sur l'établissement des comptes annuels, sur le principe du double contrôle, sur la séparation des fonctions ainsi que l'exécution de contrôles et l'établissement de comptes-rendus réguliers.

## **Événements postérieurs à la date du bilan**

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

Le comité directeur approuvera les comptes annuels 2021 le 26 avril 2022 et les transmettra à l'assemblée des délégués.

Conformément aux statuts du 13 mai 1981 et aux révisions partielles des 17 juin 2004, 28 juin 2007 et 27 juin 2013, l'adoption du rapport de gestion et des comptes annuels relève des compétences intransmissibles de l'assemblée des délégués (art. 8). Les comptes 2021 seront soumis à l'assemblée des délégués le 24 juin 2022 pour approbation.

## **Organe de révision**

Lors de l'assemblée des délégués du mois de juin 2010, le cabinet Ernst & Young SA a été élu organe de révision pour la première fois pour l'exercice 2010. La durée de ce mandat était d'une année. Depuis, cet organe de révision a été réélu à onze reprises, la dernière fois lors de l'assemblée des délégués du 25 juin 2021. En 2021 et 2020, il a fourni les prestations suivantes :



	2021	2020
	En milliers de francs	En milliers de francs
Charges de prestations de services	12	12

<b>Collaborateurs Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)</b>	2021	2020
Nombre d'emplois équivalents temps plein, en moyenne annuelle	33	31



## Proposition relative à l'emploi du bénéfice

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Bénéfice 2021</b>	219	
<b>Bénéfice 2020</b>		1'257
<b>Proposition 2021</b>		
Le comité directeur propose à l'assemblée des délégués d'affecter le bénéfice aux réserves provenant de bénéfices.	219	
<b>Proposition 2020</b>		
L'assemblée des délégués a décidé d'affecter le bénéfice aux réserves provenant de bénéfices.		1'257
	1.1.22	1.1.21
<b>Capitaux propres</b>		
Réserves provenant de bénéfices avant comptabilisation du résultat	4'939	3'681
Affectation du bénéfice 2021 aux réserves provenant de bénéfices	219	
Affectation du bénéfice 2020 aux réserves provenant de bénéfices		1'257
<b>Total capitaux propres</b>	<b>5'158</b>	<b>4'939</b>



# Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11  
Téléfax: +41 58 286 68 18  
www.ey.com/ch

A l'Assemblée des délégués de

**l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, Berne**

Berne, le 26 avril 2022

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

### Responsabilité de la direction

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Marco Schmid  
(Qualified  
Signature)

Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Edison Dauti  
(Qualified  
Signature)

Expert-réviseur agréé



## Brève présentation de l'organisation UIR

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) propose des prestations de réassurance dans les domaines des dommages incendie et des dommages éléments naturels. En tant que corporation intercantonale de droit public, l'UIR ne poursuit pas de but lucratif et travaille exclusivement pour les établissements cantonaux d'assurance (ECA) de Suisse.

La couverture de l'UIR englobe le potentiel de risque des établissements cantonaux d'assurance. L'UIR fait ainsi partie d'un système global de sécurité au bénéfice de la population suisse. En cas de catastrophes naturelles, les dommages sont couverts par un partage solidaire des risques entre les ECA et l'UIR. La Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) constitue la pièce maîtresse de ce partage solidaire des risques. Il s'agit d'un pool de dommages auquel participent 18 ECA ainsi que l'UIR. Sans la CIREN, les ECA seraient livrés à eux-mêmes en cas de dommages naturels majeurs excédant la protection conventionnelle de réassurance.

Le conseil aux ECA en matière de gestion des risques, l'élaboration d'analyses statistiques, l'évaluation des sinistres importants, mais aussi la gestion de placements en capitaux font partie des autres activités de l'UIR.

---

### Fondation

1910

### Direction

Alain Rossier, directeur  
Monica Caprio, responsable État-major  
Alain Marti, responsable Réassurance  
Isaak Meyer, responsable Finances et Informatique

### Forme juridique

Corporation de droit public

### Organe de révision

Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

### Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres de l'UIR :

Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2021).

---

## Conseil d'administration au 31.12.2021

### Peter J. Blumer

Président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Ville

### Dölf Käppeli

Vice-président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Lucerne

### Jean-Claude Cornu

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Fribourg

### Serge Depallens

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Vaud

### Hansueli Leisinger

Président de la direction de glarnerSach



**Markus Schüpbach**

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Soleure

**Lukas Summermatter**

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Saint-Gall



## Chiffres-clés

		2021	2020	Variation
Membres	nombre	18	18	0
Emplois équivalents temps plein, en moyenne annuelle	nombre	19	21	-2
Primes nettes des ECA	en milliers de francs	95'155	95'989	-834
Produit des primes nettes de réassurance	en milliers de francs	49'094	49'832	-738
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	en milliers de francs	-180'031	-10'135	-169'896
Résultat de l'activité d'assurance	en milliers de francs	-132'726	38'113	-170'839
Résultat des placements de capitaux (net)	en milliers de francs	83'699	42'937	40'761
Participation des ECA à l'excédent	en milliers de francs	0	20'137	-20'137
Bénéfice	en milliers de francs	-49'815	60'412	-110'227
Rendement réalisé des placements de capitaux	en pour cent	7.40%	4.20%	3.20%
Placements de capitaux	en milliers de francs	1'200'243	1'169'891	30'352
Capitaux propres	en milliers de francs	1'060'178	1'109'993	-49'815

### Membres

18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres de l'Union intercantonale de réassurance (UIR).



# Rapport annuel 2021 et perspectives 2022

## Développements 2021

### Résultats d'exploitation et financiers

L'exercice 2021 a été fortement marqué par les dommages survenus au cours de l'été. La grêle et les inondations liées aux violents orages et précipitations des mois de juin et juillet 2021 ont causé dans presque toute la Suisse d'importants dommages. Parmi les différents événements enregistrés pendant cette période de mauvais temps persistant, il faut mentionner particulièrement l'averse de grêle du 28 juin 2021 qui a ravagé une grande partie des cantons de Lucerne et de Zoug, avec des grêlons mesurant jusqu'à 10 cm de diamètre. Dans certaines communes, presque aucun bâtiment n'a été épargné. À elle seule, cette averse a occasionné des dommages aux bâtiments de plusieurs centaines de millions de francs.

Pour l'ensemble des dommages subis par les bâtiments, les établissements cantonaux d'assurance (ECA) devront verser un montant total dépassant le milliard de francs. Cette somme égalera pratiquement les dégâts de 2005 (l'année des grands dommages), qui s'élèveraient aujourd'hui à 1.3 milliard de francs si l'on se basait sur le parc immobilier actuel. En regard de l'ampleur des dommages, le principe de la réassurance a prouvé sa grande utilité. Grâce à la réassurance proposée par l'Union intercantonale de réassurance (UIR) ainsi qu'à la véritable solidarité entre les ECA mise en place dans le cadre de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN), les ECA concernés seront en mesure de remplir pleinement leur mandat légal à l'avenir également.

Affichant une perte de 49.8 millions de francs, le résultat pour l'exercice 2021 de l'UIR s'explique largement par la charge de sinistres totale due aux événements de l'été 2021. Dans le cadre de la réassurance éléments naturels, l'UIR assume un montant de 180 millions de francs. Cette charge est cependant partiellement compensée par le résultat particulièrement réjouissant dans le domaine des placements de capitaux, qui s'élève à 83.7 millions de francs.

Dans le domaine de la réassurance des dommages, une grande partie des membres a été touchée par les événements dommageables déjà évoqués, et six ECA ont même dépassé le seuil de leur priorité pour la réassurance dans la branche éléments naturels. Trois ECA ont également franchi la limite des grands dommages de la CIREN, et ils bénéficient donc du soutien solidaire de la communauté des ECA pour assumer le traitement des dommages. La CIREN est confrontée à une charge totale de 188 millions de francs, qui est répartie entre l'ensemble des 18 membres selon une clé qui a fait ses preuves. Pour la première fois depuis 2007, l'UIR doit avoir recours à ses propres réassureurs pour être en mesure de gérer les énormes dommages éléments naturels de l'année 2021. Du côté de la réassurance incendie, il n'y a par bonheur eu aucun sinistre ayant nécessité le soutien de l'UIR en faveur d'un de ses membres.

En résumé, l'UIR a obtenu une perte technique de 132.7 millions de francs, face à un résultat des placements de capitaux atteignant un montant de 83.7 millions de francs. Au total, après prise en compte des frais, l'UIR enregistre une perte de 49.8 millions de francs.

### Nouveaux contrats de base de réassurance incendie et éléments naturels

Les résultats de l'étude PML éléments naturels réalisée en 2020 seront utilisés pour adapter la CIREN aux connaissances actuelles. La base de données correspondante garantira un traitement équitable des 18 membres et contribuera ainsi à encourager la philosophie fondamentale de solidarité. Le traitement solidaire des dommages 2021 fait particulièrement ressortir l'importance de cet aspect. Les membres avaient déjà été informés au printemps que les nouvelles valeurs seraient prises en compte pour les contrats de base de réassurance éléments naturels, actualisés avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Par la même occasion, le dispositif contractuel a été soumis à un réexamen critique, et les produits de réassurance, y compris ceux de la réassurance incendie, ont été fondamentalement réévalués. Dans une perspective de simplification, la méthode de calcul des primes a été définie de telle manière qu'en s'acquittant de leurs primes de réassurance, les



ECA paient uniquement pour le transfert des risques, c'est-à-dire pour la prise en charge de risques par l'UIR. En d'autres termes, les primes de réassurance ne comprendront désormais plus de contribution directe des membres pour la couverture des coûts du bureau de l'UIR. Par ailleurs, il va de soi que les primes sont calculées sans marge bénéficiaire. De plus, la réduction des primes a été redéfinie. À l'avenir, chaque franc de prime calculé pour la réassurance éléments naturels (y compris pour la CIREN) bénéficiera d'un rabais de prime de 15%.

L'UIR est convaincue qu'avec ces nouvelles structures, elle met une réassurance durable et attrayante à disposition de ses membres.

## **Perspectives 2022**

### **Examen de la capacité globale de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN)**

La violente averse de grêle qui s'est abattue le 28 juin 2021 dans les cantons de Lucerne et de Zoug a démontré que même dans les zones rurales et à faible densité de population, le potentiel de dommages est considérable. Dans le canton de Lucerne, les dommages se montent à environ 350 millions de francs, bien que les concentrations de valeurs situées en ville de Lucerne ont été épargnées. On préfère ne pas imaginer ce qui serait arrivé si la même averse de grêle s'était produite seulement quelques kilomètres plus loin et avait directement touché la ville de Lucerne ! C'est exactement pour de telles situations que la protection pour les cas de catastrophe proposée par la CIREN a été mise en place. Au vu des expériences faites en 2021, des résultats de modélisation fournis par l'étude PML éléments naturels, ainsi que d'autres considérations relatives à des scénarios de grands dommages, il s'avère pertinent de procéder à une vérification de la capacité globale de la CIREN tout comme du niveau de protection qu'elle offre. Il ne saurait toutefois être question de passer par-dessus bord les règles définies dans la « Directive de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels CIREN ». En effet, les principes basés sur la solidarité restent valables. L'attention sera portée sur la définition d'une capacité globale qui permette à la CIREN de garantir une protection appropriée. Dans la mesure du possible, on ne touchera pas non plus aux engagements de contribution existants des membres.



# Bilan

*En milliers de francs*

Actif	Explication (cf. annexe)	2021	2020	Variation
<b>Actif immobilisé</b>				
Placements de capitaux	1	1'200'243	1'169'891	30'352
Immobilisations incorporelles	2	0	60	-60
Immobilisations corporelles	3	3	10	-7
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>1'200'246</b>	<b>1'169'961</b>	<b>30'285</b>
<b>Actif circulant</b>				
Comptes de régularisation	4	69	409	-340
Créances	5	230'165	11'162	219'003
Liquidités		64'179	3'057	61'122
<b>Total actif circulant</b>		<b>294'414</b>	<b>14'629</b>	<b>279'785</b>
<b>Total actif</b>		<b>1'494'660</b>	<b>1'184'590</b>	<b>310'070</b>
<b>Passif</b>				
<b>Capitaux propres</b>				
Capital		1'109'993	1'049'581	60'412
Bénéfice		-49'815	60'412	-110'227
<b>Total capitaux propres</b>		<b>1'060'178</b>	<b>1'109'993</b>	<b>-49'815</b>
<b>Engagements</b>				
Provisions techniques nettes de réassurance	6	404'132	40'931	363'200
Provisions non techniques	7	1'904	815	1'089
Participation des ECA à l'excédent	8	0	20'137	-20'137
Comptes de régularisation	9	1'193	277	916
Dettes	10	27'253	12'436	14'817
<b>Total engagements</b>		<b>434'482</b>	<b>74'597</b>	<b>359'886</b>
<b>Total passif</b>		<b>1'494'660</b>	<b>1'184'590</b>	<b>310'070</b>



# Compte de résultat

*En milliers de francs*

	Explication (cf. annexe)	2021	2020	Variation
Primes nettes des ECA		95'155	95'989	-834
Primes de réassurance	11	-46'062	-46'157	96
<b>Produit des primes nettes de réassurance</b>		<b>49'094</b>	<b>49'832</b>	<b>-738</b>
Charges de sinistres payées aux ECA		-407'297	-10'135	-397'162
Participation aux sinistres des réassureurs et de la CIREN		227'266	0	227'266
<b>Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance</b>	<b>12</b>	<b>-180'031</b>	<b>-10'135</b>	<b>-169'896</b>
Charges d'exploitation de l'activité d'assurance		-1'695	-1'512	-182
Autres produits d'exploitation	13	6	5	1
Autres charges d'exploitation	14	-100	-77	-23
<b>Résultat de l'activité d'assurance</b>	<b>15</b>	<b>-132'726</b>	<b>38'113</b>	<b>-170'839</b>
Produit des placements de capitaux		111'685	82'388	29'298
Charges des placements de capitaux		-27'987	-39'450	11'463
<b>Résultat des placements de capitaux</b>	<b>16</b>	<b>83'699</b>	<b>42'937</b>	<b>40'761</b>
Charges pour tâches de l'association	17	-788	-501	-287
<b>Résultat (avant participation des ECA à l'excédent)</b>		<b>-49'815</b>	<b>80'549</b>	<b>-130'364</b>
Participation des ECA à l'excédent	8	0	-20'137	20'137
<b>Bénéfice (+) / Perte (-)</b>		<b>-49'815</b>	<b>60'412</b>	<b>-110'227</b>



## Tableau de flux de trésorerie

*En milliers de francs*

	Explication (cf. annexe)	2021	2020	Variation
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>				
Bénéfice		-49'815	60'412	-110'227
Pertes réalisées et non réalisées sur placements de capitaux	1	19'779	31'666	-11'887
Bénéfices réalisés et non réalisés sur placements de capitaux	1	-88'805	-56'668	-32'137
Amortissements des immobilisations corporelles	3	7	21	-14
Variation des provisions techniques nettes de réassurance	6	363'200	-9'309	372'509
Variation des provisions non techniques	7	1'089	-195	1'284
Participation des ECA à l'excédent	8	0	20'137	-20'137
Variation des comptes de régularisation (passif)	9	916	-2'398	3'314
Variation des engagements	10	14'817	1'387	13'430
Variation des comptes de régularisation (actif)	4	340	-78	418
Variation des créances	5	-219'003	-3'675	-215'328
<b>Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>42'525</b>	<b>41'302</b>	<b>1'224</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>				
Investissements et désinvestissements nets en placements de capitaux	1	38'674	-8'823	47'497
Amortissements en immobilisations incorporelles	2	60	107	-47
<b>Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>		<b>38'734</b>	<b>-8'716</b>	<b>47'450</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>				
Versement de la participation des ECA à l'excédent	8	-20'137	-34'137	14'000
<b>Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement</b>		<b>-20'137</b>	<b>-34'137</b>	<b>14'000</b>
Variation des liquidités		61'122	-1'552	62'674
Justificatif variation des liquidités				
<b>Liquidités au 1.1.</b>		<b>3'057</b>	<b>4'609</b>	<b>-1'552</b>
Variation des liquidités		61'122	-1'552	62'674
<b>Liquidités au 31.12.</b>		<b>64'180</b>	<b>3'057</b>	<b>61'123</b>



## Tableau des capitaux propres

En milliers de francs

	Capital	Perte	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 1.1.2021</b>	<b>1'109'993</b>	<b>0</b>	<b>1'109'993</b>
Perte	0	-49'815	-49'815
<b>Capitaux propres au 31.12.2021</b>	<b>1'109'993</b>	<b>-49'815</b>	<b>1'060'178</b>

	Capital	Bénéfice	Total capitaux propres
<b>Capitaux propres au 1.1.2020</b>	<b>1'049'581</b>	<b>0</b>	<b>1'049'581</b>
Bénéfice	0	60'412	60'412
<b>Capitaux propres au 31.12.2020</b>	<b>1'049'581</b>	<b>60'412</b>	<b>1'109'993</b>

Les capitaux propres correspondent à la différence entre le total de l'actif et le total des engagements. En qualité de corporation autonome de droit public, l'Union intercantonale de réassurance (UIR) n'est pas une organisation dotée d'un capital social ouvrant un droit de vote et une participation aux bénéfices. Les capitaux propres correspondent aussi au « capital porteur de risque (CPR) ». Pour le capital, il s'agit du cumul des bénéfices et des pertes conservés. Le bénéfice (après la participation à l'excédent des ECA) ou la perte est attribué aux capitaux ou débitée des capitaux au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice suivant.

Les capitaux propres donnent une indication sur le capital à disposition pour couvrir les risques. Le conseil d'administration a défini aussi bien un capital minimal qu'un capital visé, respectivement un capital maximal. Le capital minimal doit être entièrement couvert par les capitaux propres, sauf dans des situations exceptionnelles de courte durée. Le capital minimal de l'UIR dépend du risque technique et du risque de placement. Le capital minimal est fixé à 824.7 millions de francs pour l'année 2021 (contre 834.4 millions de francs l'année précédente) ; il est donc entièrement couvert par les capitaux propres. Le capital visé de 1'237 millions de francs (contre 1'251.6 millions de francs l'année précédente) n'était pas atteint au 1<sup>er</sup> janvier 2022.



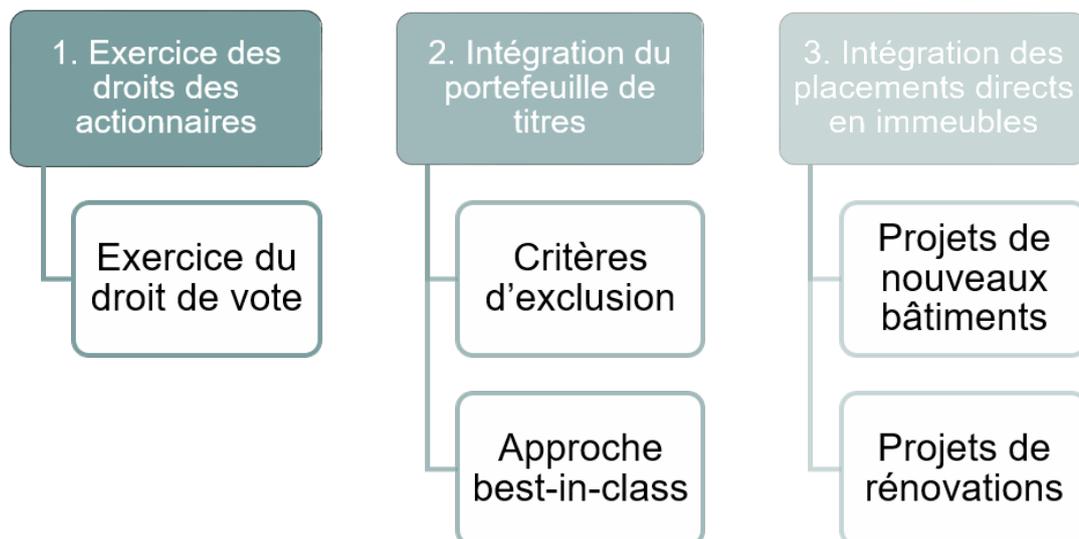
## Durabilité

De manière systématique, l'Union intercantonale de réassurance (UIR) veille non seulement à la rentabilité de ses placements financiers, mais également à la compatibilité de ces derniers avec les intérêts de l'environnement et de la société. Grâce à des solutions en matière de critères ESG (environnement, société, gouvernance), l'UIR est en mesure d'aligner ses décisions de placement sur ses valeurs. Elle encourage ainsi des changements positifs dans le monde, sans négliger pour autant les rendements.

### Approche de l'UIR

Le principe d'une prise en compte de critères de durabilité est inscrit dans le règlement de placement de l'UIR, et elle fait donc partie intégrante du processus de placement. Afin de permettre l'inclusion d'un maximum de catégories de placement, l'approche de l'UIR est définie de manière globale et s'appuie sur des critères les plus objectifs possible, tels que la transparence et la traçabilité. Le département Finances rend régulièrement compte au conseil d'administration de l'UIR des activités et des progrès réalisés en matière de durabilité relative aux placements de capitaux, notamment en ce qui concerne les titres. Au niveau des placements directs en immeubles, les critères de durabilité sont pris en considération dans le cadre des nouvelles constructions ainsi que des projets de rénovation.

### Intégration dans le processus de placement de l'UIR



### Rapport ESG au 31.12.2021

Le rapport utilise désormais la notation de durabilité de la société MSCI.



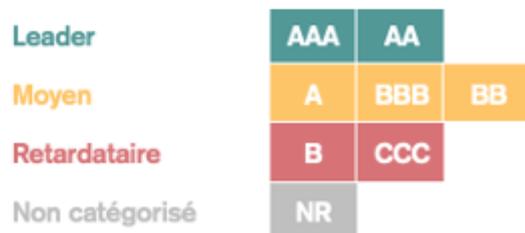
### Timbre ESG Portefeuille global

Notation ESG MSCI	<b>AA</b>
Score MSCI	7.23
Couverture	54.04%

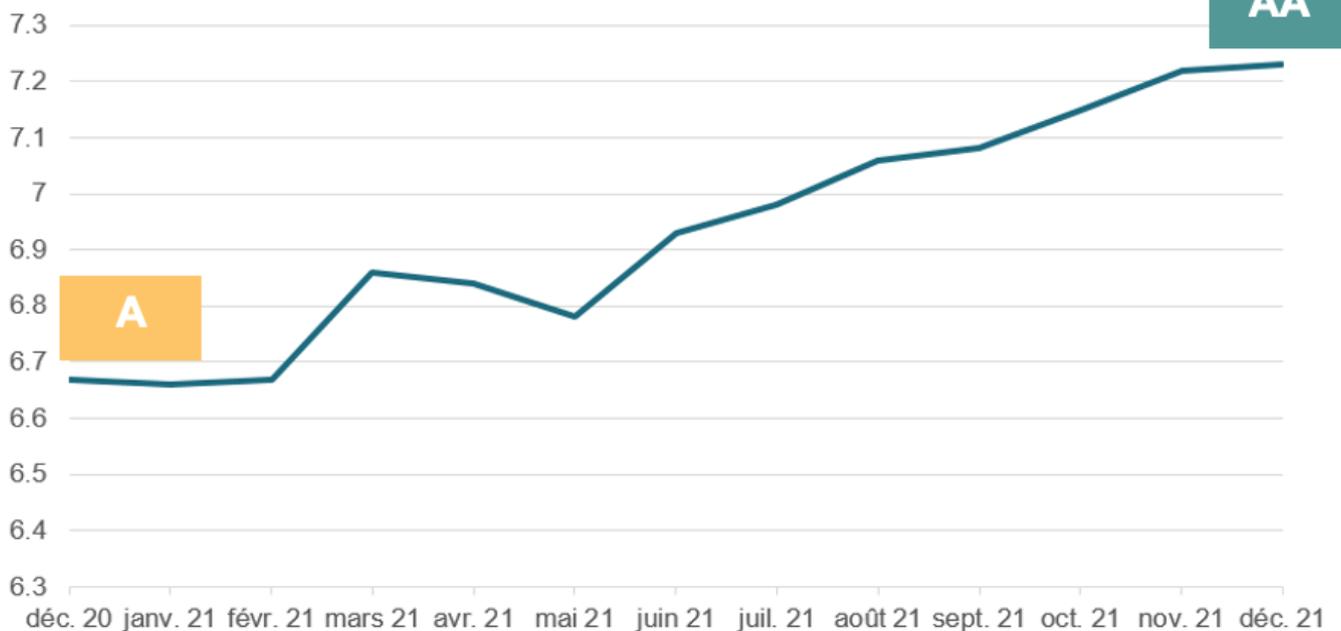


### Timbre ESG Actions et Obligations

Notation ESG MSCI	<b>AA</b>
Score MSCI	7.23
Couverture	81.35%



### Évolution du score ESG



Représentant 54.0%, la part des placements évalués par rapport au portefeuille global semble à première vue petite. En grande partie, l'explication tient au fait que MSCI ne propose pas encore de notation ESG pour de nombreuses



catégories de placement, comme les immeubles directement détenus ou les liquidités. C'est la raison pour laquelle un second timbre ESG est également affiché ; celui-ci ne porte que sur les actions et les obligations.

L'amélioration du score ESG a été obtenue en transférant des placements existants vers des placements conformes aux critères ESG. En parallèle, à l'occasion de tous ses nouveaux placements, l'UIR a systématiquement été attentive à ce que ces derniers aient une influence positive sur le score.

Au 31.12.2021, onze positions, qui représentent 1.3% du patrimoine (contre 3.1% l'année précédente), répondent encore aux critères d'exclusion. Neuf positions sont concernées par le critère d'exclusion « alcool » et deux positions par le critère « énergie nucléaire ». Toutes ces positions font partie de placements collectifs, dont les gestionnaires de portefeuille travaillent actuellement à l'identification des titres non conformes aux critères ESG et à leur remplacement dans les instruments de placement.



# Annexe

## Principes d'établissement des comptes et d'évaluation

### Principes d'établissement des comptes

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) établit ses comptes annuels conformément aux normes usuelles à la branche Swiss GAAP RPC 41 et aux directives Swiss GAAP RPC.

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et sont établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe de la présentation brute), est respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (« true and fair view »).

Les montants sont exprimés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences entre la somme totale arrondie et le résultat de l'addition des termes arrondis.

### Date du bilan

L'exercice court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

### Principes d'évaluation

Les évaluations reposent sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle de l'actif et du passif s'applique.

### Postes en devises étrangères

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères sont converties au cours du jour à la date de transaction.

Les cours de conversion déterminants au 31 décembre s'élevaient à :

	2021	2020
EUR	1.0362	1.0817
USD	0.9112	0.8839

### Dépréciations de valeur

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) examine à chaque date de clôture du bilan s'il existe des dépréciations de valeur. Autrement dit, si des signes dénotent que la valeur comptable d'un actif dépasse sa valeur recouvrable. Si tel est le cas, la valeur comptable est alors réduite au niveau de la valeur recouvrable ; la dépréciation de valeur est portée au résultat de la période concernée.

### Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) sont évalués comme indiqué ci-après.

Liquidités dans les placements de capitaux

Les liquidités dans les placements de capitaux sont portées au bilan à leur valeur actuelle.



### Titres

Les titres sont portés au bilan à leur valeur actuelle. Si les valeurs actuelles ne peuvent être déterminées, l'évaluation se fait exceptionnellement aux valeurs d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Les variations de valeur figurent au compte de résultat sous produits, comme bénéfices non réalisés sur placements de capitaux, et sous charges, comme pertes non réalisées sur placements de capitaux. On entend par « valeurs actuelles » les valeurs de marché cotées publiquement. Les intérêts courus des emprunts sont comptabilisés dans les placements de capitaux.

### Hypothèques

Les hypothèques sont portées au bilan à leur valeur nominale. Toutes les corrections de valeurs nécessaires ont été effectuées.

### Immeubles

Le portefeuille d'immeubles de l'UIR a pour seule fin de produire un rendement. L'immeuble de la Bundesgasse 20 à Berne, qu'elle détient pour son propre usage, figure parmi les placements de capitaux. L'évaluation des immeubles s'effectue suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque (sur la base du taux du marché de 4.0% pour 2021, contre 3.9% pour l'année précédente / déduction de 0.5% pour le taux d'intérêt sans risque 2021, contre déduction de 0.5% pour l'année précédente). Les évaluations des terrains agricoles s'effectuent conformément aux principes de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR). Les immeubles sont réévalués régulièrement, sur la base des revenus et des flux de trésorerie escomptés. Les immeubles destinés à être cédés dans les 12 mois sont évalués à leur prix de vente escompté.

### Participations

Il n'existe aucune participation à la date du bilan.

### Instruments financiers dérivés

Les placements se font en tant que sous-jacents. Les instruments financiers dérivés, tels que les opérations à terme fixe (futures, forwards, swaps) et les options, ne peuvent être utilisés qu'à des fins de couverture.

### Prêts

Les prêts sont portés au bilan à leur valeur nominale. Toutes les corrections de valeurs nécessaires ont été effectuées.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition. Toutes les corrections de valeurs nécessaires ont été effectuées.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode indirecte, à partir des prix d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Mobilier et équipements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les logiciels informatiques ne sont pas inscrits à l'actif, c'est-à-dire qu'ils sont amortis l'année de leur acquisition. Le seuil d'inscription à l'actif est fixé à 10.0 milliers de francs.

### Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les corrections de valeurs requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.



## **Liquidités**

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles comprennent l'avoir en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

## **Capital**

Il s'agit du cumul des bénéfices et des pertes conservés.

## **Provisions techniques nettes de réassurance**

Les provisions techniques nettes de réassurance se basent pour l'essentiel sur les informations des établissements cantonaux d'assurance (ECA). Les ECA évaluent les dommages au cas par cas par rapport à leurs engagements présumés à l'égard des assurés et/ou sur une base mathématique ou statistique reposant sur des données empiriques. Les données des ECA sont examinées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR) sous l'angle de leur plausibilité et corrigées si nécessaire, d'entente avec les ECA. L'UIR comptabilise des provisions techniques à hauteur des engagements contractuels envers les ECA.

## **Provisions non techniques**

Il s'agit de provisions sans aucun rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou découlant d'activités passées de l'entreprise, et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes.

## **Engagements**

Les engagements sont inscrits à leur valeur nominale.

## **Comptes de régularisation (actif et passif)**

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

## **Autres actifs et passifs**

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeurs nécessaires.

## **Primes nettes des établissements cantonaux d'assurance (ECA)**

Les primes nettes des ECA se composent des primes brutes, déduction faite de la réduction des primes brutes grâce au résultat des placements de capitaux et du bonus de primes du contrat spécial.



## 1 Placements de capitaux

*En milliers de francs*

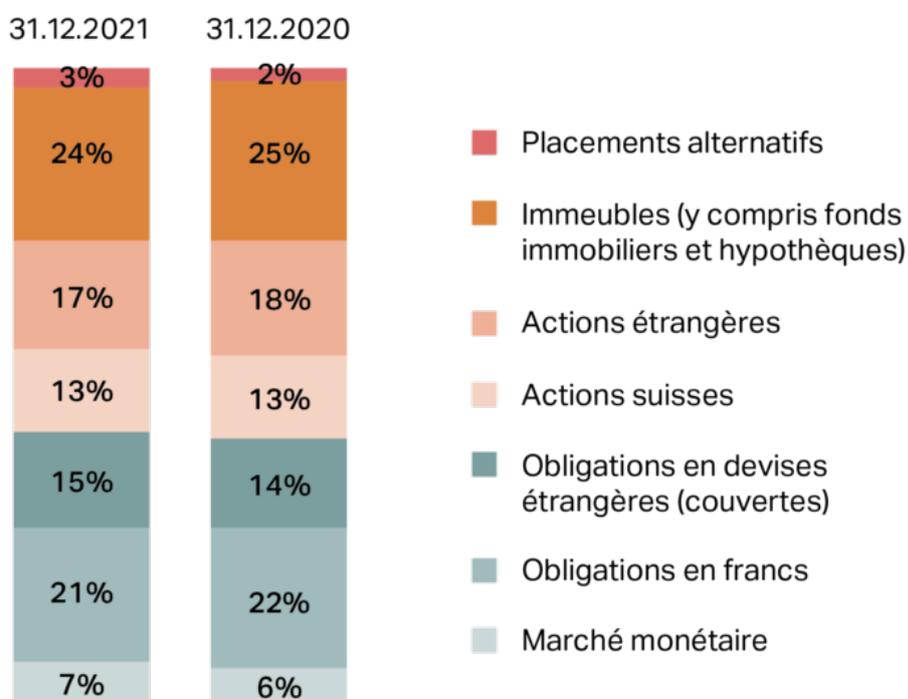
Justificatif variation 2021	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Fonds immobiliers	Hypothèques	Placements directs en immeubles	Placements alternatifs	Total
<b>Valeurs de marché au 1.1.</b>	<b>73'298</b>	<b>255'012</b>	<b>166'170</b>	<b>154'421</b>	<b>209'967</b>	<b>57'403</b>	<b>791</b>	<b>237'235</b>	<b>15'595</b>	<b>1'169'891</b>
Investissements et désinvestissements nets	5'237	6'024	14'750	-28'631	-39'326	-22'733	-6	2'151	23'860	-38'674
Bénéfices non réalisés	0	0	378	21'963	12'932	777	0	8'465	7'266	51'781
Bénéfices réalisés	46	367	0	14'577	18'086	3'948	0	0	0	37'024
Pertes non réalisées	0	-3'905	-4'496	0	0	-2'196	0	-2'241	0	-12'838
Pertes réalisées	-46	-652	-2'371	-885	-2'987	0	0	0	0	-6'941
<b>Valeurs de marché au 31.12.</b>	<b>78'535</b>	<b>256'846</b>	<b>174'431</b>	<b>161'445</b>	<b>198'672</b>	<b>37'199</b>	<b>785</b>	<b>245'610</b>	<b>46'721</b>	<b>1'200'243</b>

Les obligations en devises étrangères sont couvertes contre les fluctuations des devises étrangères.

*En milliers de francs*

Justificatif variation 2020	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Fonds immobiliers	Hypothèques	Placements directs en immeubles	Placements alternatifs	Total
<b>Valeurs de marché au 1.1.</b>	<b>82'159</b>	<b>250'511</b>	<b>167'375</b>	<b>147'551</b>	<b>204'640</b>	<b>39'703</b>	<b>996</b>	<b>226'039</b>	<b>17'093</b>	<b>1'136'066</b>
Investissements et désinvestissements nets	-8'874	6'067	-5'362	1'567	-8'675	15'026	-205	9'281	0	8'823
Bénéfices non réalisés	0	0	4'558	2'175	5'161	2'309	0	5'453	603	20'260
Bénéfices réalisés	144	905	0	5'289	28'588	1'482	0	0	0	36'408
Pertes non réalisées	0	-1'941	0	0	-11'707	-1'116	0	-3'538	-2'101	-20'404
Pertes réalisées	-130	-530	-401	-2'161	-8'040	-1	0	0	0	-11'263
<b>Valeurs de marché au 31.12.</b>	<b>73'298</b>	<b>255'012</b>	<b>166'170</b>	<b>154'421</b>	<b>209'967</b>	<b>57'403</b>	<b>791</b>	<b>237'235</b>	<b>15'595</b>	<b>1'169'891</b>

Les obligations en devises étrangères sont couvertes contre les fluctuations des devises étrangères.


**Allocation d'actifs (y c. couverture = risque économique)**

**Opérations de change à terme en cours**

Comme l'année précédente, il n'y a aucune opération de change à terme en cours au 31 décembre 2021.

**Instruments dérivés de capitaux propres en cours**

Comme l'année précédente, il n'y a aucun instrument dérivé de capitaux propres en cours au 31 décembre 2021.

*En milliers de francs*

Justificatif variation placements directs en immeubles 2021	Bureaux et bâtiments commerciaux	Immeubles d'habitation	Immeubles agricoles	Total
<b>Valeurs de marché au 1.1.</b>	<b>103'006</b>	<b>123'602</b>	<b>10'627</b>	<b>237'235</b>
Entrées de valeurs (investissements)	1'628	523	0	2'151
Sorties de valeurs (désinvestissements)	0	0	0	0
Bénéfices non réalisés (réévaluations)	2'828	5'298	339	8'465
Pertes non réalisées (dépréciations)	-1'388	-742	-111	-2'241
<b>Valeurs de marché au 31.12.</b>	<b>106'074</b>	<b>128'681</b>	<b>10'855</b>	<b>245'610</b>
Part en pour cent	43.2%	52.4%	4.4%	100.0%



En milliers de francs

Justificatif variation placements directs en immeubles 2020	Bureaux et bâtiments commerciaux	Immeubles d'habitation	Immeubles agricoles	Total
<b>Valeurs de marché au 1.1.</b>	<b>102'246</b>	<b>113'317</b>	<b>10'476</b>	<b>226'039</b>
Entrées de valeurs (investissements)	92	9'310	151	9'553
Sorties de valeurs (désinvestissements)	-272	0	0	-272
Bénéfices non réalisés (réévaluations)	940	4'513	0	5'453
Pertes non réalisées (dépréciations)	0	-3'538	0	-3'538
<b>Valeurs de marché au 31.12.</b>	<b>103'006</b>	<b>123'602</b>	<b>10'627</b>	<b>237'235</b>
Part en pour cent	43.4%	52.1%	4.5%	100.0%

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) possède 24 immeubles, soit 463 habitations, 9'545.0 m<sup>2</sup> de bureaux et 10'772.0 m<sup>2</sup> de locaux commerciaux ainsi que 4 exploitations agricoles. Le rendement net du portefeuille d'immeubles se monte à 6.0% au cours de l'exercice sous revue (contre 4.5% l'année précédente).

## 2 Immobilisations incorporelles

En milliers de francs

Valeurs incorporelles 2021	Préinvestissement logiciel informatique pour AEAI
<b>Valeurs comptables nettes au 1.1.</b>	<b>60</b>
<b>Valeurs d'acquisition</b>	
<b>État au 1.1.</b>	<b>660</b>
Entrées de valeurs	0
Sorties de valeurs	0
<b>État au 31.12.</b>	<b>660</b>
<b>Corrections de valeurs cumulées / Amortissements</b>	
<b>État au 1.1.</b>	<b>-600</b>
Dépréciations	0
Amortissements selon plan	-60
Sorties de valeurs	0
<b>État au 31.12.</b>	<b>-660</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.</b>	<b>0</b>



En milliers de francs

Valeurs incorporelles 2020	Préinvestissement logiciel informatique pour AEAI
<b>Valeurs comptables nettes au 1.1.</b>	<b>167</b>
<b>Valeurs d'acquisition</b>	
<b>État au 1.1.</b>	<b>660</b>
Entrées de valeurs	0
Sorties de valeurs	0
<b>État au 31.12.</b>	<b>660</b>
<b>Corrections de valeurs cumulées / Amortissements</b>	
<b>État au 1.1.</b>	<b>-493</b>
Dépréciations	0
Amortissements	-107
Sorties de valeurs	0
<b>État au 31.12.</b>	<b>-600</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.</b>	<b>60</b>

### 3 Immobilisations corporelles

En milliers de francs

Tableau des placements 2021	Mobilier et installations	Matériel informatique	Total
<b>Valeurs comptables nettes au 1.1.</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>10</b>
<b>Valeurs d'acquisition</b>			
<b>État au 1.1.</b>	<b>78</b>	<b>16</b>	<b>94</b>
Entrées de valeurs	0	0	0
Sorties de valeurs	-70	0	-70
<b>État au 31.12.</b>	<b>8</b>	<b>16</b>	<b>24</b>
<b>Corrections de valeurs cumulées / Amortissements</b>			
<b>État au 1.1.</b>	<b>-73</b>	<b>-11</b>	<b>-84</b>
Dépréciations	-2	-5	-7
Sorties de valeurs	70	0	70
<b>État au 31.12.</b>	<b>-5</b>	<b>-16</b>	<b>-21</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>


*En milliers de francs*

<b>Tableau des placements 2020</b>	<b>Mobilier et installations</b>	<b>Matériel informatique</b>	<b>Total</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 1.1.</b>	<b>20</b>	<b>11</b>	<b>31</b>
<b>Valeurs d'acquisition</b>			
<b>État au 1.1.</b>	<b>129</b>	<b>16</b>	<b>145</b>
Entrées de valeurs	0	0	0
Sorties de valeurs	-50	0	-50
<b>État au 31.12.</b>	<b>78</b>	<b>16</b>	<b>94</b>
<b>Corrections de valeurs cumulées / Amortissements</b>			
<b>État au 1.1.</b>	<b>-108</b>	<b>-6</b>	<b>-114</b>
Dépréciations	-16	-5	-21
Sorties de valeurs	50	0	50
<b>État au 31.12.</b>	<b>-73</b>	<b>-11</b>	<b>-84</b>
<b>Valeurs comptables nettes au 31.12.</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>10</b>

Les deux véhicules d'entreprise (pool de véhicules) ont été vendus.

#### 4 Comptes de régularisation (actif)

*En milliers de francs*

	<b>2021</b>	<b>2020</b>
<b>Comptes de régularisation (actif)</b>	<b>69</b>	<b>409</b>
Rentes du droit de superficie délimitées	0	360
Délimitations gérance immobilière	25	0
Autres comptes de régularisation	43	49



## 5 Créances

En milliers de francs

	2021	2020
<b>Créances</b>	<b>230'165</b>	<b>11'162</b>
<b>Créances envers des preneurs d'assurance (établissements cantonaux d'assurance, ECA)</b>	<b>156'503</b>	<b>98</b>
Appenzell Rhodes-Extérieures	0	5
Schaffhouse	15	0
Soleure	322	89
Saint-Gall	4	4
Créances envers des ECA sur les sinistres CIREN <sup>1)</sup>	156'162	0
Tous les ECA mentionnés ici sont aussi des organisations liées.		
<sup>1)</sup> Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN)		
<b>Créances envers des réassureurs</b>	<b>71'104</b>	<b>0</b>
Réassureurs	71'104	0
<b>Créances envers des parties liées</b>	<b>990</b>	<b>934</b>
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	67	86
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	746	669
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	11	15
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	166	163
<b>Autres créances</b>	<b>1'568</b>	<b>10'131</b>
Créances envers des tiers	1'539	10'106
Caisse de compensation patrons bernois	29	25


**6 Provisions techniques nettes de réassurance**
*En milliers de francs*

Provisions techniques nettes de réassurance	Provisions pour sinistres non liquidés	Provisions pour participation aux bénéfices / aux pertes issus de contrats des ECA	Total
	404'132	0	404'132

Provisions pour sinistres non liquidés	2021			Exercices précédents		31.12.21
	1.1.21	Décomptés	Constitution	Décomptés	Variation	
Sinistres incendie non liquidés	37'289	0	0	-3'289	-1'102	32'898
Dommages éléments naturels non liquidés	3'642	-39'539	220'829	-1'269	-318	183'345
Dommages non liquidés de contrats spéciaux	0	0	0	0	0	0
Sinistres CIREN non liquidés	0	0	187'888	0	0	187'888
<b>Total</b>	<b>40'931</b>	<b>-39'539</b>	<b>408'717</b>	<b>-4'558</b>	<b>-1'420</b>	<b>404'132</b>

*En milliers de francs*

Provisions techniques nettes de réassurance	Provisions pour sinistres non liquidés	Provisions pour participation aux bénéfices / aux pertes issus de contrats des ECA	Total
	40'931	0	40'931

Provisions pour sinistres non liquidés	2020			Exercices précédents		31.12.20
	1.1.20	Décomptés	Constitution	Décomptés	Variation	
Sinistres incendie non liquidés	24'518	0	17'688	-1'466	-3'450	37'289
Dommages éléments naturels non liquidés	14'455	0	0	-6'698	-4'115	3'642



Dommages non liquidés de contrats spéciaux	0	0	0	0	0	0
Sinistres CIREN non liquidés	0	0	0	-12	12	0
<b>Total</b>	<b>38'973</b>	<b>0</b>	<b>17'688</b>	<b>-8'176</b>	<b>-7'552</b>	<b>40'931</b>

Provisions pour participation aux bénéfiques / aux pertes issus de contrats des ECA	2020		Exercices précédents		31.12.20	
	1.1.20	Décomptés	Constitution	Décomptés	Variation	
Contrats incendie	11'214	0	0	-11'214	0	0
Contrats spéciaux	54	0	0	-54	0	0
<b>Total</b>	<b>11'268</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-11'268</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Tous les sinistres survenus jusqu'au 31 décembre donnent lieu à des provisions constituées sur la base d'une appréciation des paiements qu'ils occasionneront encore dans le futur.

Les provisions pour l'année sous revue sont constituées selon le principe de la présentation brute. La constitution de provisions correspond ainsi à la charge de sinistres de l'exercice sous revue. L'estimation des versements restant à effectuer pour les sinistres de l'année sous revue résulte de la différence entre les provisions constituées et les indemnités des dommages déjà décomptées.

## 7 Provisions non techniques

*En milliers de francs*

Provisions non techniques	1.1.21	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.21
Soldes vacances et heures supplémentaires	267	0	0	-25	242
Risque de poursuites	549	1'114	0	0	1'662
<b>Total</b>	<b>815</b>	<b>1'114</b>	<b>0</b>	<b>-25</b>	<b>1'904</b>

*En milliers de francs*

Provisions non techniques	1.1.20	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.20
Soldes vacances et heures supplémentaires	260	7	0	0	267
Risque de poursuites	750	549	-330	-420	549
<b>Total</b>	<b>1'010</b>	<b>555</b>	<b>-330</b>	<b>-420</b>	<b>815</b>



## 8 Participation des ECA à l'excédent

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Participation des ECA à l'excédent</b>	<b>0</b>	<b>20'137</b>

La participation des établissements cantonaux d'assurance (ECA) à l'éventuel excédent de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) a pour but de reverser, dans un cadre donné, ledit excédent aux ECA, tout en maintenant la dotation en capital de l'UIR telle qu'elle est visée à long terme. La participation à l'excédent est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le calcul de la participation des ECA à l'excédent s'effectue conformément au règlement applicable. Avec la dotation en capital actuelle de l'UIR, les ECA perçoivent 25.0% du bénéfice à disposition pour la participation à l'excédent. Les éventuelles pertes sont entièrement à la charge de l'UIR.

## 9 Comptes de régularisation (passif)

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Comptes de régularisation (passif)</b>	<b>1'193</b>	<b>277</b>
Charges et frais de chauffage payés d'avance	102	5
Loyers payés d'avance	740	5
Décomptes acheteur-vendeur	28	0
Rénovations et transformations en cours	265	208
Autres délimitations passives gérance immobilière	11	0
Autres comptes de régularisation	48	59

## 10 Dettes

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Dettes</b>	<b>27'253</b>	<b>12'436</b>
<b>Dettes envers des preneurs d'assurance (établissements cantonaux d'assurance, ECA)</b>	<b>20'188</b>	<b>2'006</b>
Argovie	91	304
Appenzell Rhodes-Extérieures	54	54
Jura	71	713
Lucerne	18'239	0
Neuchâtel	1'370	587



Vaud	164	348
Zoug	198	0
Tous les ECA mentionnés ici sont aussi des organisations liées.		
<b>Dettes envers des parties liées</b>	<b>5'110</b>	<b>8'360</b>
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	3'650	6'650
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	1'460	1'710

Il s'agit pour la plupart d'engagements résultant de placements financiers placés par les organisations liées auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR).

Ces placements financiers gérés par l'UIR sont porteurs des intérêts suivants : Rendement net positif de l'UIR x 60.0% = taux d'intérêt. Le capital est protégé. Les placements financiers auprès de l'UIR sont rémunérés durant l'exercice sous revue à hauteur d'environ 4.4% p.a. (contre environ 2.4% p.a. l'année précédente).

Durant l'exercice sous revue, le rendement de l'UIR a atteint environ 7.4% (contre environ 4.1% l'année précédente).

	2021	2020
<b>Autres dettes</b>	<b>1'956</b>	<b>2'071</b>
Dettes envers des tiers	1'950	2'066
Allianz Suisse Société d'Assurances SA	4	3
La Mobilière	2	2

## 11 Primes de réassurance

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Primes de réassurance</b>	<b>-46'062</b>	<b>-46'157</b>
Incendie	-3'960	-3'938
Éléments naturels	-20'650	-20'649
CIREN	-12'151	-12'270
Contrats spéciaux	-9'300	-9'300

Il s'agit de primes versées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR) à ses réassureurs et à ses courtiers en vue de couvrir ses risques (primes de récession).

**12 Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance***En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance</b>	<b>-180'031</b>	<b>-10'135</b>
Sinistres décomptés	-44'097	-8'176
+ part des réassureurs	71'104	0
+ part des ECA au titre de la CIREN	156'162	0
Variation des provisions pour sinistres non liquidés	-363'200	-1'959

**13 Autres produits d'exploitation***En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Autres produits d'exploitation</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
Divers produits d'exploitation	6	5

**14 Autres charges d'exploitation***En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>-100</b>	<b>-77</b>
Charges d'intérêt	-92	-68
Frais bancaires	-9	-9


**15 Résultat de l'activité d'assurance**
*En milliers de francs*

	Incendie	Éléments naturels	CIREN	Contrats spéciaux	2021	2020
Primes techniques brutes	20'739	68'809	8'081	9'790	107'419	107'589
Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	-12'210	0	0	-12'210	-11'545
Bonus de primes	0	0	0	-54	-54	-54
Décompte de la participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	0	0	0	0	0	-11'214
Variation des provisions pour participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	0	0	0	0	0	11'214
<b>Primes nettes des ECA</b>	<b>20'739</b>	<b>56'599</b>	<b>8'081</b>	<b>9'736</b>	<b>95'155</b>	<b>95'989</b>
Primes techniques de réassurance	-3'960	-20'160	-11'863	-9'300	-45'283	-45'400
Coûts des approvisionnements externes	0	-490	-288	0	-779	-780
Primes à terme échu décomptées des exercices précédents	0	0	0	0	0	-1'078
Variation des provisions pour primes à terme échu des exercices précédents	0	0	0	0	0	1'100
<b>Primes de réassurance</b>	<b>-3'960</b>	<b>-20'650</b>	<b>-12'151</b>	<b>-9'300</b>	<b>-46'062</b>	<b>-46'157</b>
<b>Produit des primes nettes de réassurance</b>	<b>16'779</b>	<b>35'949</b>	<b>-4'070</b>	<b>436</b>	<b>49'094</b>	<b>49'832</b>
Sinistres décomptés de l'exercice sous revue	0	-39'539	0	0	-39'539	0
Variation des provisions pour sinistres de l'exercice	0	-181'290	-187'888	0	-369'178	-17'688
Sinistres décomptés des exercices précédents	-3'289	-1'269	0	0	-4'558	-8'176
Variation des provisions pour sinistres des exercices précédents	4'391	1'587	0	0	5'978	15'729
<b>Charges de sinistres payées aux ECA</b>	<b>1'102</b>	<b>-220'511</b>	<b>-187'888</b>	<b>0</b>	<b>-407'297</b>	<b>-10'135</b>
Variation des créances sur sinistres de l'exercice	0	40'829	31'726	0	72'555	0
Variation du du croire pour l'exercice	0	-817	-635	0	-1'451	0
<b>Participation des réassureurs aux sinistres</b>	<b>0</b>	<b>40'013</b>	<b>31'092</b>	<b>0</b>	<b>71'104</b>	<b>0</b>
Variation des créances sur sinistres de l'exercice	0	0	156'162	0	156'162	0
<b>Participation des ECA aux sinistres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>156'162</b>	<b>0</b>	<b>156'162</b>	<b>0</b>
<b>Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance</b>	<b>1'102</b>	<b>-180'498</b>	<b>-635</b>	<b>0</b>	<b>-180'031</b>	<b>-10'135</b>
Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	0	0	0	0	11'545



<b>Résultat technique</b>	<b>17'881</b>	<b>-144'550</b>	<b>-4'705</b>	<b>436</b>	<b>-130'937</b>	<b>51'242</b>
Charges de personnel					-1'296	-1'224
Frais de bureau et frais administratifs					-398	-288
<b>Charges d'exploitation de l'activité d'assurance</b>					<b>-1'695</b>	<b>-1'512</b>
Autres produits d'exploitation					6	5
Autres charges d'exploitation					-100	-77
Résultat de l'activité d'assurance (y compris réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux)					-132'726	49'658
Élimination de la réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux					-12'210	-11'545
<b>Résultat de l'activité d'assurance</b>					<b>-144'936</b>	<b>38'113</b>

Les domaines incendie, éléments naturels et Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) ont pour objet la réassurance des risques immobiliers et des risques mobiliers assurés par les 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA), tandis que les contrats spéciaux permettent de répondre aux besoins individuels des ECA.

*En milliers de francs*

	<b>Incendie</b>	<b>Éléments naturels</b>	<b>CIREN</b>	<b>Contrats spéciaux</b>	<b>2020</b>
Primes techniques brutes	20'252	69'336	8'211	9'790	107'589
Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	-11'545	0	0	-11'545
Bonus de primes	0	0	0	-54	-54
Décompte de la participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	-11'214	0	0	0	-11'214
Variation des provisions pour participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	11'214	0	0	0	11'214
<b>Primes nettes des ECA</b>	<b>20'252</b>	<b>57'791</b>	<b>8'211</b>	<b>9'736</b>	<b>95'989</b>
Primes techniques de réassurance	-3'960	-20'160	-11'980	-9'300	-45'400
Coûts des approvisionnements externes	0	-489	-291	0	-780
Primes à terme échu décomptées des exercices précédents	-1'078	0	0	0	-1'078
Variation des provisions pour primes à terme échu des exercices précédents	1'100	0	0	0	1'100
<b>Primes de réassurance</b>	<b>-3'938</b>	<b>-20'649</b>	<b>-12'270</b>	<b>-9'300</b>	<b>-46'157</b>



<b>Produit des primes nettes de réassurance</b>	<b>16'314</b>	<b>37'142</b>	<b>-4'060</b>	<b>436</b>	<b>49'832</b>
Variation des provisions pour sinistres de l'exercice	-17'688	0	0	0	-17'688
Sinistres décomptés des exercices précédents	-1'466	-6'698	-12	0	-8'176
Variation des provisions pour sinistres des exercices précédents	4'917	10'812	0	0	15'729
<b>Charges de sinistres payées aux ECA</b>	<b>-14'238</b>	<b>4'115</b>	<b>-12</b>	<b>0</b>	<b>-10'135</b>
<b>Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance</b>	<b>-14'238</b>	<b>4'115</b>	<b>-12</b>	<b>0</b>	<b>-10'135</b>
Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	11'545	0	0	11'545
<b>Résultat technique</b>	<b>2'076</b>	<b>52'802</b>	<b>-4'072</b>	<b>436</b>	<b>51'242</b>
Charges de personnel					-1'224
Frais de bureau et frais administratifs					-288
<b>Charges d'exploitation de l'activité d'assurance</b>					<b>-1'512</b>
Autres produits d'exploitation					5
Autres charges d'exploitation					-77
<b>Résultat de l'activité d'assurance</b> (y compris réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux)					<b>49'658</b>
Élimination de la réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux					-11'545
<b>Résultat de l'activité d'assurance</b>					<b>38'113</b>


**16 Résultat des placements de capitaux**
*En milliers de francs*

			2021			2020
	Réalisé	Non réalisé		Réalisé	Non réalisé	
<b>Résultat des placements de capitaux</b>			<b>83'698</b>			<b>42'937</b>
<b>Résultat des opérations sur le marché monétaire</b>			<b>-520</b>			<b>-411</b>
Produit des intérêts			0			1
Charges d'intérêt (intérêts négatifs)			-520			-425
Bénéfices sur cours et sur devises	46	0	46	144	0	144
Pertes sur cours et sur devises	-46	0	-46	-130	0	-130
<b>Résultat des obligations en francs</b>			<b>-2'184</b>			<b>597</b>
Produit des intérêts			2'006			2'163
Bénéfices sur cours	367	0	367	905	0	905
Pertes sur cours	-652	-3'905	-4'557	-530	-1'941	-2'471
<b>Résultat des obligations en devises étrangères (couvertes)</b>			<b>-3'599</b>			<b>7'242</b>
Produit des intérêts			2'890			3'085
Bénéfices sur cours et sur devises	0	378	378	0	4'558	4'558
Pertes sur cours et sur devises	-2'371	-4'496	-6'867	-401	0	-401
<b>Résultat des actions suisses</b>			<b>39'027</b>			<b>8'853</b>
Produit des dividendes			3'372			3'550
Bénéfices sur cours	14'577	21'963	36'540	5'289	2'175	7'464
Pertes sur cours	-885	0	-885	-2'161	0	-2'161
<b>Résultat des actions étrangères</b>			<b>29'083</b>			<b>16'868</b>
Produit des dividendes			1'052			2'866
Bénéfices sur cours et sur devises	18'086	12'932	31'018	28'588	5'161	33'749
Pertes sur cours et sur devises	-2'987	0	-2'987	-8'040	-11'707	-19'747
<b>Résultat des fonds immobiliers</b>			<b>3'443</b>			<b>3'739</b>
Distribution des fonds			914			1'065
Bénéfices sur cours et sur devises	3'948	777	4'725	1'482	2'309	3'791
Pertes sur cours et sur devises	0	-2'196	-2'196	-1	-1'116	-1'117
<b>Résultat des hypothèques</b>			<b>16</b>			<b>17</b>
Produit des intérêts			16			17



<b>Résultat des placements directs en immeubles</b>			<b>14'550</b>			<b>10'308</b>
Produits des immeubles			12'592			12'531
Charges des immeubles			-4'266			-4'138
Produits des immeubles (réévaluations)	0	8'465	8'465	0	5'453	5'453
Charges des immeubles (dépréciations)	0	-2'241	-2'241	0	-3'538	-3'538
<b>Résultat des placements alternatifs</b>			<b>7'266</b>			<b>-1'091</b>
Produit			0			407
Bénéfices sur cours et sur devises	0	7'266	7'266	0	603	603
Pertes sur cours et sur devises	0	0	0	0	-2'101	-2'101

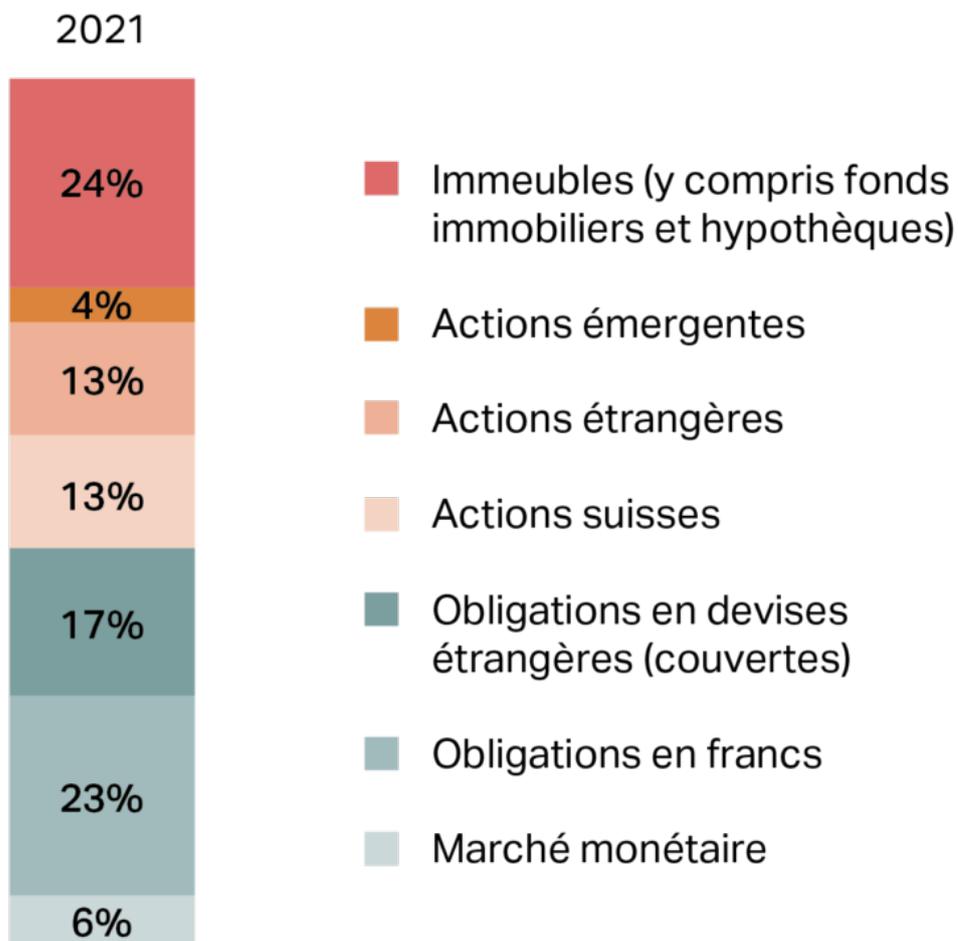
En milliers de francs

	2021	2020
Autres produits des capitaux	33	32
<b>Autres produits des capitaux</b>	<b>33</b>	<b>32</b>
Charges de personnel	-1'060	-1'085
Frais de bureau et frais administratifs	-366	-327
<b>Charges d'exploitation des placements de capitaux</b>	<b>-1'426</b>	<b>-1'412</b>
Frais de gestion de patrimoine (externe)	-1'647	-1'550
Charges d'intérêt versées à l'AEAI et à la FP pour les placements financiers	-266	-191
Autres produits d'exploitation	5	5
Autres charges d'exploitation	-82	-68
<b>Résultat des placements de capitaux</b>	<b>83'698</b>	<b>42'937</b>
Élimination de la réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	-12'210	-11'545
<b>Résultat des placements de capitaux (après élimination de la réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux)</b>	<b>71'489</b>	<b>31'392</b>
Rendements / Risque		
Écart-type au 31.12. (risque)	5.1%	4.1%
Rendement réalisé (brut)	7.4%	4.2%
Rendement réalisé (net)	7.3%	4.1%
<b>Valeur de référence pour le rendement</b>	<b>6.5%</b>	<b>4.1%</b>
<b>Frais de gestion du patrimoine (externe)</b>	<b>-1'647</b>	<b>-1'550</b>
Commissions de courtage et frais de dépôt	-581	-557



Frais de mandats	-854	-782
Autres charges de placements de capitaux	-213	-210

### Stratégie de placement au 31.12.2021





## 17 Charges pour tâches de l'association

En milliers de francs

	2021	2020
<b>Charges pour tâches de l'association</b>	<b>-788</b>	<b>-501</b>
Conférences	-11	0
Tâches de l'association, soutien, conseil (y compris la part des charges de prestations à l'AECA)	-505	-475
Commissions	-22	-18
Apport dans la Fondation de prévention	-250	0
Projets spéciaux	0	-8

### Engagements conditionnels

Il existe auprès de Credit Suisse SA un acte de nantissement limité, souscrit pour la gestion des placements de capitaux. Cet acte de nantissement limité sert à garantir les marges requises.

	2021	2020
	En milliers de francs	En milliers de francs
Acte de nantissement limité Credit Suisse SA	15'000	15'000

Ces limites de crédit sont garanties par les dépôts de titres correspondants.

### Engagements conditionnels de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN)

Dès que les dommages éléments naturels d'un ou plusieurs membres de la CIREN dépassent la limite des grands dommages fixée individuellement, l'Union intercantonale de réassurance (UIR) est tenue de verser des indemnités, plafonnées à 1'200.0 millions de francs.

### Créances conditionnelles de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN)

Pour les créances relatives à la CIREN, d'un montant maximal de 1'200.0 millions de francs, les premiers 900.0 millions de francs sont pris en charge par des engagements de contribution des établissements cantonaux d'assurance (ECA). Chaque membre peut couvrir une partie de ces engagements de contribution en achetant la couverture de réassurance auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR). En 2021, des engagements de contribution d'une valeur de 674.9 millions de francs ont été couverts par des ressources propres des ECA et 225.1 millions de francs ont été réassurés par l'UIR.

Dès que le montant de 900.0 millions de francs pris en charge par les engagements de contribution des ECA est dépassé, l'UIR prend en charge 300.0 millions de francs supplémentaires. Ces 300.0 millions de francs sont réassurés. En tout, l'UIR achète une couverture de réassurance pour la CIREN à hauteur de 525.1 millions de francs.

### Obligation de versements complémentaires des membres

Aux termes de l'art. 4 des statuts du 23 juin 1982 (version du 28 juin 2007), chaque membre de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) peut être tenu d'effectuer des versements complémentaires jusqu'à concurrence d'un montant



correspondant à 0.20 pour mille de son capital réassuré. Ces obligations représentent 186.5 millions de francs pour 2021 (contre 187.3 millions de francs l'année précédente). L'obligation de faire de tels versements prend effet au moment où les réserves de l'UIR (capitaux propres) correspondent à moins de 0.07 pour mille du capital réassuré (65.3 millions de francs en 2021, contre 65.6 millions de francs l'année précédente).

### Engagements à long terme non portés au bilan

On entend par engagements à long terme des contrats d'au moins cinq ans sans droit de dénonciation anticipée. Il en résulte les obligations suivantes, relevant de contrats de droit de superficie ou de location :

*En milliers de francs*

Années	Schwarztorstrasse 87	Schwanengasse 5 et 7	Mädergutstrasse 81	Bundesgasse 18	Total
2021	886	8'175	574	338	9'973
2020	886	8'175	574	338	9'973
Echéance au :	30 avril 2023	31 décembre 2038	31 décembre 2039	31 janvier 2028	

À la Bundesgasse 18, à Berne, il s'agit d'un contrat de location avec option de prorogation de cinq ans. Les trois autres immeubles font l'objet de contrats de droit de superficie.

### Affaires extraordinaires en suspens et risques latents

Des provisions ont été constituées pour plusieurs contestations de créances relatives à des immeubles directement détenus.

### Risque de poursuites

Il existe d'éventuels risques de poursuites au niveau des immeubles directement détenus. Il s'agit de différends avec des locataires, qui relèvent du droit de bail (par ex. indemnisation pour inconvénients subis).

### Transactions avec des parties liées

Sont considérées comme parties liées les organisations suivantes : l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP), le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS), 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) ainsi que la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP).

Il existe entre l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et ces organisations des liens multiples sur les plans juridique, économique et du personnel. Toutes les transactions menées avec ces organisations reposent en principe sur des relations normales de clients et fournisseurs ; elles sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, en observant les dispositions légales. Si tel ne devait pas être le cas, les conditions particulières sont précisées dans l'annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions ou garanties.

L'UIR s'acquitte de tâches administratives pour le compte d'autres organisations liées aux établissements cantonaux d'assurance. Les frais administratifs y afférents font l'objet d'imputations internes. Les clés de répartition utilisées répondent au principe de causalité et reflètent la réalité.

Toute personne physique ayant une influence notable sur la conduite des affaires de l'UIR est également considérée comme une partie liée. Il s'agit généralement des membres des organes de direction, c'est-à-dire du conseil d'administration et de la direction.



Les créances et les dettes envers les organisations et les personnes liées ainsi que les transactions essentielles avec celles-ci sont déclarées séparément dans le tableau ci-dessous :

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Créances envers</b>		
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	67	86
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	746	669
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	11	15
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	166	163
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	156'503	98
<b>Dettes envers</b>		
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	3'650	6'650
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	1'460	1'710
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	20'188	2'006
<b>Placements financiers</b>		
Placements financiers de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)	3'650	6'650
Charges d'intérêt pour les placements financiers auprès de l'UIR	204	143
Placements financiers de la Fondation de prévention des établissements cantonaux cantonaux d'assurance (FP) auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)	1'460	1'710
Charges d'intérêt pour les placements financiers auprès de l'UIR	62	48
<b>Charges administratives facturées à</b>		
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	275	260
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	1'282	1'174
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	73	63
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	166	163
<b>Charges administratives facturées par</b>		
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	528	512
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	335	369



## Engagements en matière de prévoyance

Les collaborateurs de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) sont assurés auprès de la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP). Cette caisse de pension est une fondation enregistrée relevant du droit privé. Elle a pour but la prévoyance professionnelle, dans le cadre de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) et de ses dispositions d'application, en faveur des salariés des organismes affiliés ainsi qu'en faveur de leurs proches et de leurs survivants, contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle peut exercer une prévoyance au-delà des prestations minimales requises par la LPP, y compris fournir des services d'assistance si besoin, par ex. en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

Outre le personnel de la société fondatrice, les collaborateurs des employeurs suivants, rattachés à la caisse de pension, sont aussi assurés :

- Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)
- Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)
- Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP)

La fondation a son siège au domicile de l'Union intercantonale de réassurance (UIR), à Berne. Elle est soumise à la surveillance définie par la loi. Aucune condition n'a été émise par l'autorité de surveillance.

Jusqu'au 31 décembre 2011, les rentes de vieillesse étaient calculées selon le système de la primauté des prestations. Le passage à la primauté des cotisations a eu lieu au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Cela signifie que, depuis lors, le montant de la retraite se fonde sur l'avoir d'épargne individuel, converti en une rente selon des méthodes actuarielles. La fondation assume elle-même les risques liés à l'âge, c.-à-d. à la longévité. Quant aux risques de décès et d'invalidité, un contrat d'assurance-vie collectif a été conclu auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Les contributions ordinaires de l'employeur s'élèvent à 190.2 milliers de francs en 2021 (contre 210.6 milliers de francs l'année précédente).

*En milliers de francs*

Réserve des cotisations employeur (RCE) sans renonciation à l'utilisation	État au	Constitution	Utilisation	Rémunération	État au	Résultat de la RCE dans les charges de personnel
	1.1.21				31.12.21	2021
Caisse de pension de l'UIR	391	0	-391	0	0	0

*En milliers de francs*

Réserve des cotisations employeur (RCE) sans renonciation à l'utilisation	État au	Constitution	Utilisation	Rémunération	État au	Résultat de la RCE dans les charges de personnel
	1.1.20				31.12.20	2020
Caisse de pension de l'UIR	2'500	0	-2'113	4	391	0

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, la RCE a été utilisée pour compenser, totalement ou en partie, la perte de prestations des assurés actifs et pour rehausser le capital de couverture des bénéficiaires de rente, ce qui était devenu nécessaire en raison de la baisse du taux d'intérêt technique.

**Chiffres-clés** (indications selon le rapport de gestion de la CP)*En milliers de francs*

	2021	2020
Taux de couverture	122.5%	118.6%
Réserve de fluctuation de valeur en milliers de francs	6'043	5'883
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur en milliers de francs	0	0
Performance du patrimoine	7.5%	3.0%
Rémunération des avoirs de vieillesse	3.0%	1.0%
Rémunération du capital de couverture des rentes	1.5%	2.0%
Assurés en activité	73	73
Bénéficiaires de rentes	30	30
Employeurs affiliés	4	4
Rendement attendu	2.6%	2.6%
Risque attendu	5.1%	5.1%
Taux d'intérêt minimal LPP	1.0%	1.0%
Taux d'intérêt technique	1.5%	2.0%

La réserve de fluctuation de valeur est entièrement constituée au 31 décembre 2021. Il existe des fonds libres d'une valeur de 3'107.4 milliers de francs.

**Exposition au risque**

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) est exposée aux risques suivants :

**Risque de placement**

Avec ses placements de capitaux, l'UIR est exposée aux risques du marché. Il s'agit du risque de variation des taux d'intérêt, du risque monétaire, du risque de fluctuation des cours et du risque de la contrepartie ou risque de défaillance. Un choix minutieux des titres, une diversification suffisante (marchés, devises, branches) ainsi que l'utilisation sélective d'instruments de couverture lui permettent de réduire ces risques à un minimum.

**Risque d'exploitation**

Les risques assumés par l'UIR pour les établissements cantonaux d'assurance (ECA) en lien avec les dommages incendie et éléments naturels et, dans une moindre mesure, avec les contrats spéciaux influent grandement sur le résultat de l'UIR. Celle-ci transfère une part importante de ce risque sur le marché de la réassurance. Ce faisant, l'UIR accorde une attention particulière à une large dispersion des risques et à la santé financière de ses partenaires.



#### Risque de défaillance de la réassurance

L'UIR achète sur le marché global de la réassurance ses couvertures pour les dommages incendie, éléments naturels et, dans une moindre mesure, pour des contrats spéciaux (tremblements de terre). Un risque de défaillance peut survenir pour l'UIR en cas de sinistre. Afin de diversifier son risque dans ce domaine, elle prend en considération un grand nombre de réassureurs. Conformément à ses directives de réassurance, elle en vérifie régulièrement la solvabilité à l'aide de notations. Une provision pour défaillance éventuelle d'un réassureur est constituée en cas de sinistre.

#### Risques inhérents au champ d'activité

Le marché de la réassurance subit des fluctuations sur lesquelles l'UIR ne peut influencer que de façon limitée. Le rapport prix-risque peut se détériorer, ou la couverture souhaitée peut éventuellement ne pas être acquise à 100.0%.

#### Risques opérationnels

Ces risques concernent l'informatique, le comportement des employés, les aspects juridiques et les processus de l'entreprise.

### **Gestion des risques et système de contrôle interne**

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) dispose d'un système de gestion des risques axé sur les risques susmentionnés. Les risques identifiés sont examinés à intervalles réguliers et évalués sous l'angle de la probabilité de leur apparition et de leurs répercussions. Le conseil d'administration, respectivement la direction, approuve l'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées afin de prévenir, réduire ou répercuter ces risques. La situation est surveillée en permanence. Sur l'exercice écoulé, le conseil d'administration n'a identifié aucun risque susceptible de péjorer de manière durable ou significative le patrimoine, la situation financière ou les résultats de l'UIR.

Afin de garantir la conformité des comptes annuels aux normes de présentation des comptes en vigueur et la régularité du reporting d'entreprise, le conseil d'administration a pris des mesures préventives en interne, qui s'appuient sur des systèmes et processus comptables modernes, sur le mode d'établissement des comptes annuels, sur le principe du double contrôle, sur la séparation des fonctions ainsi que sur l'exécution de contrôles réguliers et sur l'établissement de comptes rendus périodiques.

### **Événements postérieurs à la date du bilan**

Le conseil d'administration adoptera les comptes annuels 2021 le 28 avril 2022 et les transmettra à l'assemblée générale.

Conformément aux statuts du 23 juin 1982, partiellement révisés les 17 juin 2004 et 28 juin 2007, l'approbation du rapport de gestion et des comptes annuels relève des compétences intransmissibles de l'assemblée générale (art. 8). Les comptes 2021 seront soumis à l'assemblée générale le 24 juin 2022 pour approbation.

Aucun événement postérieur à la date du bilan et ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

### **Organe de révision**

Lors de l'assemblée générale du mois de juin 2010, le cabinet Ernst & Young SA a été élu organe de révision pour la première fois, pour l'exercice 2010. La durée de ce mandat était d'une année. Depuis, cet organe de révision a été réélu à onze reprises, la dernière fois lors de l'assemblée générale du 25 juin 2021. En 2021 et 2020, il a fourni les prestations suivantes :



	2021	2020
	En milliers de francs	En milliers de francs
Charges de prestations de services	65	57

<b>Collaborateurs de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)</b>	2021	2020
Nombre d'emplois équivalents temps plein, en moyenne annuelle	19	21



## Proposition relative à l'emploi du bénéfice

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Bénéfice 2021</b>	-49'815	
<b>Bénéfice 2020</b>		60'412
<b>Proposition 2021</b>		
Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'imputer la perte au capital.	-49'815	
<b>Proposition 2022</b>		
L'assemblée générale a décidé d'affecter le bénéfice au capital.		60'412
	<b>2022</b>	<b>2021</b>
<b>Capitaux propres</b>	1.1.	1.1.
Capital avant comptabilisation du résultat	1'109'993	1'049'581
Imputation de la perte 2021 au capital	-49'815	
Affectation du bénéfice 2020 au capital		60'412
<b>Total capitaux propres</b>	<b>1'060'178</b>	<b>1'109'993</b>



# Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11  
Téléfax: +41 58 286 68 18  
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de  
**l'Union intercantonale de réassurance, Berne**

Berne, le 28 avril 2022

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Union intercantonale de réassurance, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

### Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Ernst & Young SA



Marco Schmid  
(Qualified  
Signature)

Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Edison Dauti  
(Qualified  
Signature)

Expert-réviseur agréé



## Brève présentation de l'organisation PSDS

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) a été fondé en 1978 à l'initiative des établissements cantonaux d'assurance qui n'appliquaient pas de régime d'assurance tremblement de terre obligatoire. Il tient à la disposition de ses membres un maximum de deux fois deux milliards de francs par année civile pour le règlement de dommages causés par un séisme. Si les tremblements de terre sont rares en Suisse, ils présentent néanmoins un fort potentiel de dommages.

---

**Fondation**  
1978

**Direction**  
Alain Rossier, directeur  
Alain Marti, responsable Réassurance  
Isaak Meyer, responsable Finances et Informatique

**Forme juridique**  
Société simple (selon art. 530 ss. CO)

**Organe de révision**  
Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

**Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres du PSDS :**  
Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug (état au 31.12.2021).

---

### Direction du Pool au 31.12.2021

**Peter J. Blumer**  
Président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Ville

**Dölf Käppeli**  
Vice-président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Lucerne

**Jean-Claude Cornu**  
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Fribourg

**Serge Depallens**  
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Vaud

**Hansueli Leisinger**  
Président de la direction de glarnerSach

**Markus Schüpbach**  
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Soleure

**Lukas Summermatter**  
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Saint-Gall



## Chiffres-clés

		2021	2020	Variation
Membres	nombre	17	17	0
Produits de l'assurance – Versements des membres	en milliers de francs	27'144	26'706	438
Primes de réassurance	en milliers de francs	-26'181	-26'180	-1
Résultat des placements de capitaux (net)	en milliers de francs	7'542	0	7'542
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	en milliers de francs	36'674	33'524	3'150
Bénéfice	en milliers de francs	8'295	345	7'950
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)	en milliers de francs	204'068	195'772	8'295

### Membres

17 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS).



# Rapport annuel 2021 et perspectives 2022

## Développements 2021

### Projet « Réorientation du Pool » (NEP)

Depuis plusieurs années, le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) travaille sur le projet « Réorientation du Pool » (NEP), en vue de revoir les fondements du PSDS. Au vu de l'avancée du débat sur la « création d'une assurance suisse contre les tremblements de terre au moyen d'un système d'engagements conditionnels », mais également en interaction avec les offres d'assurance tremblement de terre du secteur de l'assurance privée, on ne peut nier que la situation actuelle est complexe.

Dans le cadre d'une audience qui s'est tenue en septembre 2021, les membres du PSDS ont été à nouveau interrogés sur les questions fondamentales ainsi que sur les exigences. Ces échanges ont confirmé la complexité de la situation. Sur certains aspects, les besoins, demandes et points de vue des membres divergent fortement. Aucune des approches de solution présentées ne permet de satisfaire à elle seule l'ensemble des positionnements représentés. Il semble toutefois possible de combiner les diverses approches de manière à aboutir ainsi à une solution commune et viable, qui répond aux exigences spécifiques des divers membres. Un groupe de travail a immédiatement entrepris des travaux pour développer une nouvelle variante de produit.

## Perspectives 2022

### Projet « Réorientation du Pool » (NEP)

Au printemps 2022, la nouvelle variante de produit sera soumise en consultation aux membres du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS). La nouveauté centrale réside dans le fait que de possibles conditions-cadres sont proposées au moyen d'un nouveau « produit référentiel séisme », par analogie au fonctionnement du « produit référentiel incendie et éléments naturels », proposé par l'Union intercantonale de réassurance (UIR), qui est bien connu et a fait ses preuves. Ce produit référentiel décrit des modalités pour les prestations fournies par les différents membres aux propriétaires de bâtiment concernés. Certains membres souhaitent rembourser les coûts de reconstruction des bâtiments endommagés. D'autres membres prônent des aides immédiates pour la gestion de la situation de crise. Le produit référentiel séisme qui sera présenté permet de créer une base pour les deux options. Toutes les prestations versées par le PSDS se fonderont sur une estimation du dommage réalisée par une structure indépendante, l'Organisation dommages sismiques (ODS). Ce dispositif permet de garantir l'égalité de traitement de tous les membres du PSDS, ce qui constitue un élément essentiel de la solidarité entre les 17 membres du PSDS. Dans la mesure où les membres valident la mise en œuvre de cette variante de produit, tous les efforts seront entrepris pour permettre une mise en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2024. L'adaptation correspondante des statuts serait soumise pour approbation lors de l'assemblée ordinaire des membres du Pool prévue à Lucerne en 2023.



# Bilan

En milliers de francs

Actif	Explication (cf. annexe)	2021	2020	Variation
<b>Actif immobilisé</b>				
Placements de capitaux	1	239'884	228'797	11'087
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>239'884</b>	<b>228'797</b>	<b>11'087</b>
<b>Actif circulant</b>				
Créances	2	396	450	-54
Liquidités	3	733	316	418
<b>Total actif circulant</b>		<b>1'129</b>	<b>766</b>	<b>363</b>
<b>Total actif</b>		<b>241'014</b>	<b>229'563</b>	<b>11'451</b>
<b>Passif</b>				
<b>Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 1.1.</b>				
Capital statutaire		180'000	180'000	0
Réserves provenant de bénéfices		15'772	15'427	345
Bénéfice		8'295	345	7'950
<b>Total capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 31.12.</b>	<b>4</b>	<b>204'068</b>	<b>195'772</b>	<b>8'295</b>
<b>Engagements à long terme</b>				
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	5	36'674	33'524	3'150
<b>Total engagements à long terme</b>		<b>36'674</b>	<b>33'524</b>	<b>3'150</b>
<b>Engagements à court terme</b>				
Comptes de régularisation	6	15	15	0
Dettes	7	257	252	5
<b>Total engagements à court terme</b>		<b>272</b>	<b>267</b>	<b>5</b>
<b>Total passif</b>		<b>241'014</b>	<b>229'563</b>	<b>11'451</b>



## Compte de résultat

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2021	2020	Variation
Produits de l'assurance – Versements des membres		27'144	26'706	438
Primes de réassurance		-26'181	-26'180	-1
<b>Produit des primes nettes de réassurance</b>		<b>963</b>	<b>526</b>	<b>437</b>
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance		0	0	0
Charges d'exploitation nettes de réassurance		-148	-116	-32
Autres charges d'exploitation		-61	-64	3
<b>Résultat technique</b>	<b>8</b>	<b>753</b>	<b>346</b>	<b>408</b>
Produits des placements de capitaux		15'743	27'304	-11'561
Charges des placements de capitaux		-4'602	-23'159	18'557
Frais de gestion de fortune pour placements de capitaux		-449	-426	-22
<b>Résultat des placements de capitaux</b> (avant variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux)		<b>10'692</b>	<b>3'719</b>	<b>6'973</b>
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-3'150	-3'719	569
<b>Résultat des placements de capitaux</b>	<b>9</b>	<b>7'542</b>	<b>0</b>	<b>7'542</b>
<b>Bénéfice</b>		<b>8'295</b>	<b>345</b>	<b>7'950</b>



## Tableau de flux de trésorerie

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2021	2020	Variation
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>				
Bénéfice		8'295	345	7'950
Pertes réalisées et non réalisées sur placements de capitaux	1	4'406	22'993	-18'587
Bénéfices réalisés et non réalisés sur placements de capitaux	1	-13'309	-24'229	10'920
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	5	3'150	3'719	-569
Variation des créances	2	54	-35	89
Variation des engagements	7	5	-54	59
Variation des comptes de régularisation (passif)	6	0	-3	3
<b>Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation</b>		<b>2'602</b>	<b>2'736</b>	<b>-135</b>
<b>Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>				
Investissements et désinvestissements nets en placements de capitaux	1	-2'184	-2'767	583
<b>Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement</b>		<b>-2'184</b>	<b>-2'767</b>	<b>583</b>
<b>Variation des liquidités</b>		<b>418</b>	<b>-31</b>	<b>448</b>
<b>Justificatif variation des liquidités</b>				
<b>Liquidités au 1.1.</b>		<b>316</b>	<b>346</b>	<b>-31</b>
Variation des liquidités	3	418	-31	448
<b>Liquidités au 31.12.</b>		<b>733</b>	<b>316</b>	<b>418</b>



## Tableau des capitaux propres

En milliers de francs

	Capital statutaire	Réserves provenant de bénéfices	Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)
<b>Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 1.1.2021</b>	<b>180'000</b>	<b>15'772</b>	<b>195'772</b>
Versement	0	0	0
Bénéfice	0	8'295	8'295
<b>Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 31.12.2021</b>	<b>180'000</b>	<b>24'068</b>	<b>204'068</b>
	Capital statutaire	Réserves provenant de bénéfices	Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)
<b>Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 1.1.2020</b>	<b>180'000</b>	<b>15'427</b>	<b>195'427</b>
Versement	0	0	0
Bénéfice	0	345	345
<b>Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 31.12.2020</b>	<b>180'000</b>	<b>15'772</b>	<b>195'772</b>

Les prestations du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) sont fournies si le tremblement de terre atteint au moins une magnitude de VII sur l'échelle EMS. Le PSDS prend en charge une première tranche de 90.0 millions de francs. Les dommages supérieurs à cette tranche sont pris en charge grâce aux engagements de garantie des membres (400.0 millions de francs). Vient ensuite une seconde tranche du PSDS d'un montant égal à la première. Les dommages encore plus élevés sont réassurés. Les engagements du PSDS correspondent au capital statutaire.



## Durabilité

De manière systématique, le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) veille non seulement à la rentabilité de ses placements financiers, mais également à la compatibilité de ces derniers avec les intérêts de l'environnement et de la société. Grâce à des solutions en matière de critères ESG (environnement, société, gouvernance), le PSDS est en mesure d'aligner ses décisions de placement sur ses valeurs. Il encourage ainsi des changements positifs dans le monde, sans négliger pour autant les rendements.

### Approche du PSDS

Le principe d'une prise en compte de critères de durabilité est inscrit dans le règlement de placement du PSDS, et elle fait donc partie intégrante du processus de placement. Afin de permettre l'inclusion d'un maximum de catégories de placement, l'approche du PSDS est définie de manière globale et s'appuie sur des critères les plus objectifs possible, tels que la transparence et la traçabilité. Le département Finances rend régulièrement compte à la direction du Pool des activités et des progrès réalisés en matière de durabilité relative aux placements de capitaux.

### Intégration dans le processus de placement du PSDS



### Rapport ESG au 31.12.2021

Le rapport utilise désormais la notation de durabilité de la société MSCI.



### Timbre ESG Portefeuille global

Notation ESG MSCI	<b>A</b>
Score MSCI	7.07
Couverture	59.18%

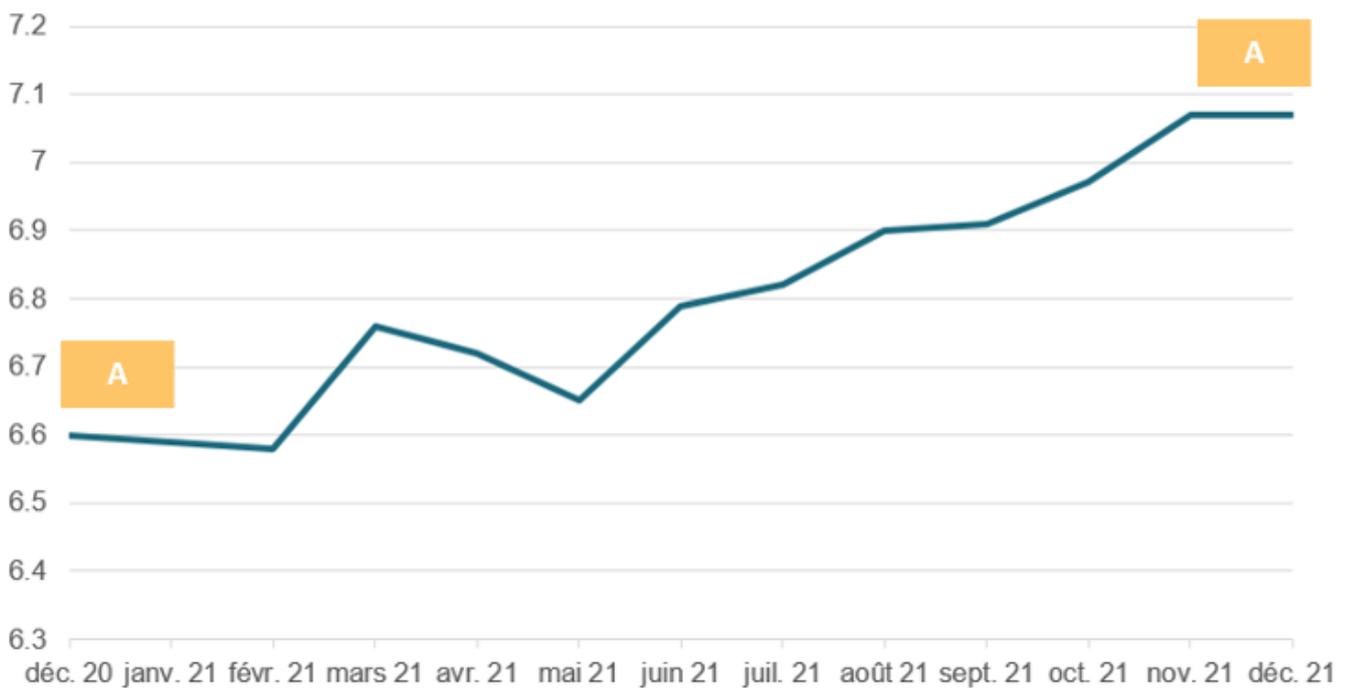


### Timbre ESG Actions et Obligations

Notation ESG MSCI	<b>A</b>
Score MSCI	7.07
Couverture	76.48%



### Évolution du score ESG





Représentant 59.2%, la part des placements évalués par rapport au portefeuille global semble à première vue petite. En grande partie, l'explication tient au fait que MSCI ne propose pas encore de notation ESG pour de nombreuses catégories de placement, comme les fonds immobiliers ou les liquidités. C'est la raison pour laquelle un second timbre ESG est également affiché ; celui-ci ne porte que sur les actions et les obligations.

L'amélioration du score ESG a été obtenue en transférant des placements existants vers des placements conformes aux critères ESG. En parallèle, à l'occasion de tous ses nouveaux placements, le PSDS a systématiquement été attentif à ce que ces derniers aient une influence positive sur le score.

Au 31.12.2021, onze positions, qui représentent 1.4% du patrimoine, répondent encore aux critères d'exclusion. Dix positions sont concernées par le critère d'exclusion « alcool » et une position par le critère « énergie nucléaire ». Toutes ces positions font partie de placements collectifs, dont les gestionnaires de portefeuille travaillent actuellement à l'identification des titres non conformes aux critères ESG et à leur remplacement dans les instruments de placement.



# Annexe

## Principes d'établissement des comptes et d'évaluation

### Principes d'établissement des comptes

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) fournit des prestations exclusivement aux établissements cantonaux d'assurance (ECA). C'est pourquoi il établit ses comptes annuels conformément aux normes usuelles à la branche Swiss GAAP RPC 41 et aux directives Swiss GAAP RPC.

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et sont établis suivant le principe de la continuité de l'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe de la présentation brute), est respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (« true and fair view »).

Les montants sont exprimés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences entre la somme totale arrondie et le résultat de l'addition des termes arrondis.

### Date du bilan

L'exercice court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

### Principes d'évaluation

Les évaluations reposent sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle de l'actif et du passif s'applique.

### Postes en devises étrangères

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères sont converties au cours du jour à la date de transaction.

Les cours de conversion déterminants au 31 décembre s'élevaient à :

	2021	2020
EUR	1.0362	1.0817
USD	0.9112	0.8839

### Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont portés au bilan à leur valeur actuelle. Les variations de valeur figurent au compte de résultat sous produits, comme bénéfices non réalisés sur placements de capitaux, et sous charges, comme pertes non réalisées sur placements de capitaux. On entend par « valeurs actuelles » les valeurs de marché cotées publiquement. Les intérêts courus des emprunts sont comptabilisés dans les placements de capitaux, pour autant qu'ils ne soient pas compris dans la valeur du cours.

#### Instruments financiers dérivés

Les placements se font en tant que sous-jacents. Les instruments financiers dérivés, tels que les opérations à terme fixe (futures, forwards, swaps) et les options, ne peuvent être utilisés qu'à des fins de couverture.



### **Immobilisations corporelles**

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) ne possède pas d'immobilisations corporelles. Celles-ci sont mises à disposition, contre rémunération, par l'Union intercantonale de réassurance (UIR).

### **Créances**

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les corrections de valeur requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

### **Liquidités**

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs bancaires, ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

### **Capital statuaire**

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) est une société simple. Il ne dispose pas de capital social fixe. Pour l'heure, la direction du PSDS a décidé de fixer la participation maximale du PSDS à 180.0 millions de francs en cas de séisme de magnitude VII (échelle EMS) au moins. Aussi le PSDS a-t-il besoin d'un capital statuaire de 180.0 millions de francs au minimum.

### **Réserves provenant de bénéfices**

Il s'agit du cumul des bénéfices ou pertes conservés. Cette valeur résiduelle peut également comporter des parts de capitaux versés antérieurement.

### **Provision pour risques liés aux placements de capitaux**

La provision pour risques liés aux placements de capitaux est constituée pour les risques de marché spécifiques, afin de compenser des fluctuations extraordinaires. La valeur cible est définie dans le règlement de placement. C'est la méthode forfaitaire qui est utilisée, en prenant en compte les écarts-type des différentes catégories de placement sur de nombreuses années.

La base de calcul est la valeur de marché du patrimoine géré au 31 décembre.

En se basant sur la situation économique, la direction du PSDS peut prendre la décision de constituer la provision pour risques liés aux placements de capitaux jusqu'à la valeur cible (valeur maximale) ou de la dissoudre.

### **Engagements**

Les engagements sont inscrits à leur valeur nominale.

### **Comptes de régularisation (actif et passif)**

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

### **Autres actifs et passifs**

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur nécessaires.



## Produits de l'assurance – Versements des membres

Les produits de l'assurance se composent des versements des membres. Ces derniers sont portés en compte annuellement ; ils sont payés durant l'année concernée et comptabilisés dans le compte de résultat.

### 1 Placements de capitaux

En milliers de francs

Justificatif variation 2021	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Fonds immobiliers	Commodities	Total
<b>Valeurs de marché au 1.1.</b>	<b>28'723</b>	<b>55'598</b>	<b>64'203</b>	<b>18'325</b>	<b>45'124</b>	<b>13'627</b>	<b>3'196</b>	<b>228'797</b>
Investissements et désinvestissements nets	6'496	2'176	5'654	-2'859	-8'448	-1'896	1'062	2'184
Bénéfices non réalisés	0	0	0	2'858	3'081	324	1'264	7'527
Bénéfices réalisés	21	52	0	1'487	3'686	536	0	5'782
Pertes non réalisées	-13	-638	-1'625	0	0	-202	0	-2'477
Pertes réalisées	0	-330	-831	-104	-664	0	0	-1'928
<b>Valeurs de marché au 31.12.</b>	<b>35'228</b>	<b>56'857</b>	<b>67'402</b>	<b>19'707</b>	<b>42'779</b>	<b>12'389</b>	<b>5'523</b>	<b>239'884</b>

Les obligations en devises étrangères sont couvertes contre les fluctuations des devises étrangères.

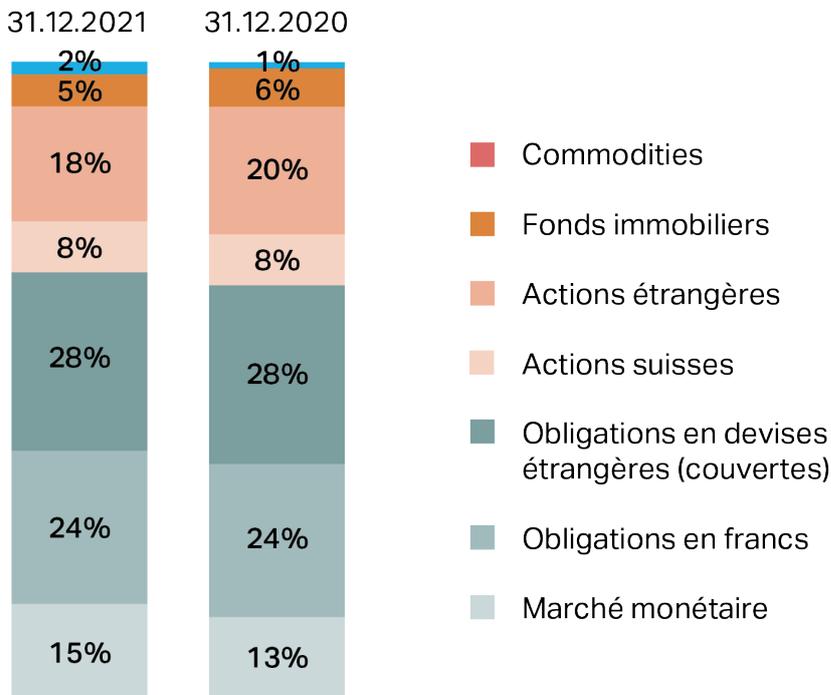
En milliers de francs

Justificatif variation 2020	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères (couvertes)	Actions suisses	Actions étrangères	Fonds immobiliers	Commodities	Total
<b>Valeurs de marché au 1.1.</b>	<b>32'003</b>	<b>53'973</b>	<b>62'504</b>	<b>18'386</b>	<b>43'743</b>	<b>10'678</b>	<b>3'508</b>	<b>224'794</b>
Investissements et désinvestissements nets	-3'274	2'021	109	651	838	2'422	0	2'767
Bénéfices non réalisés	0	2	1'574	302	4'387	595	81	6'940
Bénéfices réalisés	49	33	18	4'059	12'905	225	0	17'289
Pertes non réalisées	-55	-423	0	-3	-2'405	-292	-392	-3'571
Pertes réalisées	0	-8	-1	-5'071	-14'343	0	0	-19'422
<b>Valeurs de marché au 31.12.</b>	<b>28'723</b>	<b>55'598</b>	<b>64'203</b>	<b>18'325</b>	<b>45'124</b>	<b>13'627</b>	<b>3'196</b>	<b>228'797</b>



Les obligations en devises étrangères sont couvertes contre les fluctuations des devises étrangères.

**Allocation d'actifs (y c. couverture = risque économique)**



**Entrées et sorties de valeurs sur le marché monétaire**

Cette catégorie inclut toutes les opérations d'achat et de vente de toutes les catégories de placement.

**Opérations de change à terme en cours**

Comme l'année précédente, il n'y a aucune opération de change à terme en cours au 31 décembre 2021.

**Instruments dérivés de capitaux propres en cours**

Comme l'année précédente, il n'y a aucun instrument dérivé de capitaux propres en cours au 31 décembre 2021.

**2 Créances**

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Créances</b>	<b>396</b>	<b>450</b>
<b>Autres créances à court terme</b>	<b>396</b>	<b>450</b>
Administration fédérale des contributions – impôt anticipé	394	445
Administration fédérale des contributions – impôt à la source étranger	2	5

En tant que société simple, le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) n'est pas un sujet fiscal. Par conséquent, il n'en résulte aucun engagement d'impôts courants ou différés sur les bénéfices.



### 3 Liquidités

En milliers de francs

	2021	2020
Liquidités	733	316

### 4 Part de capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) par ECA

En milliers de francs

	2021	%	2020	%
<b>Part de capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) par établissement cantonal d'assurance (ECA)</b>	<b>204'068</b>	<b>100.0</b>	<b>195'772</b>	<b>100.0</b>
Argovie	27'838	13.6	26'754	13.7
Appenzell Rhodes-Extérieures	3'442	1.7	3'335	1.7
Bâle-Campagne	12'721	6.2	12'329	6.3
Bâle-Ville	11'233	5.5	10'819	5.5
Fribourg	12'525	6.1	11'907	6.1
Glaris	2'647	1.3	2'540	1.3
Grisons	14'948	7.3	14'395	7.4
Jura	3'789	1.9	3'660	1.9
Lucerne	16'115	7.9	15'358	7.8
Neuchâtel	8'079	4.0	7'762	4.0
Nidwald	2'288	1.1	2'193	1.1
Schaffhouse	4'043	2.0	3'936	2.0
Soleure	12'365	6.1	11'912	6.1
Saint-Gall	19'807	9.7	18'999	9.7
Thurgovie	12'421	6.1	11'884	6.1
Vaud	32'590	16.0	31'089	15.9
Zoug	7'216	3.5	6'901	3.5

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) ne dispose pas de capital social fixe. En vertu des statuts (art. 38, al. 3), un membre sortant a droit à 80.0% de sa part de capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques), sous déduction de toutes les prestations versées ou à verser au membre concernant des événements sismiques survenus au cours des 10 dernières années civiles (précédant le retrait).

Les capitaux propres indiqués ici correspondent à la fortune disponible en cas de dommages sismiques selon les statuts (art. 11 al. 1 et 2) :



Art. 11 al. 1 :

La part de la fortune du Pool qui est à disposition pour régler d'éventuels dommages sismiques – ci-après « fortune à disposition en cas de dommages » – doit être déclarée à la fin de chaque année.

Art. 11 al. 2 :

Chaque membre participe à cette fortune en fonction de ses propres mises de fonds moyennes des trois années précédentes par rapport aux mises de fonds moyennes de l'ensemble des membres au cours de la même période.

## 5 Provision pour risques liés aux placements de capitaux

*En milliers de francs*

1.1.2021	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2021
33'524	3'150	0	0	36'674
1.1.2020	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2020
29'805	3'719	0	0	33'524

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Placements de capitaux au 31.12.</b>	<b>239'884</b>	<b>228'797</b>
	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Valeur cible de la provision au 31.12.	15.30%	15.80%
dont montant provisionné au bilan	36'674	33'524
<b>Nouvelle provision nécessaire au 31.12.</b>	<b>0</b>	<b>-2'546</b>

### Calcul

C'est la méthode forfaitaire qui est utilisée, en prenant en compte les écarts-type des différentes catégories de placement sur de nombreuses années. Il s'agit des catégories obligations en francs 5.0%, obligations en devises étrangères (couvertes) 10.0%, actions suisses 30.0%, actions étrangères 40.0%, fonds immobiliers 15.0%, commodities 40.0%.

La base de calcul est la valeur de marché du patrimoine géré au 31 décembre.

## 6 Comptes de régularisation (passif)

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Comptes de régularisation (passif)</b>	<b>15</b>	<b>15</b>
Organe de révision	10	10
Autres comptes de régularisation	5	5



## 7 Dettes

En milliers de francs

	2021	2020
<b>Dettes</b>	<b>257</b>	<b>252</b>
<b>Dettes envers des parties liées</b>	<b>207</b>	<b>199</b>
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	41	36
Union intercantonale de réassurance (UIR)	166	163
<b>Autres dettes à court terme</b>	<b>51</b>	<b>53</b>
Dettes envers des tiers	51	53

## 8 Résultat technique

En milliers de francs

	2021	2020
<b>Résultat technique</b>	<b>753</b>	<b>346</b>
Le résultat technique se compose comme suit :		
<b>Produit</b>		
<b>Produits de l'assurance – Versements des membres</b>		
Argovie	3'695	3'638
Appenzell Rhodes-Extérieures	452	451
Bâle-Campagne	1'666	1'673
Bâle-Ville	1'490	1'467
Fribourg	1'684	1'635
Glaris	351	347
Grisons	1'981	1'966
Jura	497	500
Lucerne	2'165	2'098
Neuchâtel	1'065	1'059
Nidwald	304	302
Schaffhouse	532	532



Soleure	1'637	1'617
Saint-Gall	2'639	2'600
Thurgovie	1'653	1'627
Vaud	4'370	4'246
Zoug	963	948
<b>Produits de l'assurance – Versements des membres</b>	<b>27'144</b>	<b>26'706</b>

**Produits de l'assurance – Versements des membres**

Le montant du versement d'un membre dépend du capital assuré du membre et de l'indice zurichois des prix de la construction de logements.

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Charges</b>		
Primes de réassurance	-26'181	-26'180
<b>Produit des primes nettes de réassurance</b>	<b>963</b>	<b>526</b>
<b>Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Charges de personnel	-79	-75
Frais de locaux	-6	-5
Frais de bureau et frais administratifs	-10	-9
Charges pour les organes (AP, DP, organe de révision)	-22	-19
Charges d'informatique	-8	-8
<i>Projet Gestion du risque sismique en Suisse</i>	-19	0
<i>Projet Réorientation du PSDS</i>	-3	0
<b>Charges pour les projets</b>	<b>-22</b>	<b>0</b>
<b>Charges d'exploitation nettes de réassurance</b>	<b>-148</b>	<b>-116</b>
Autres charges d'exploitation	-61	-64
<b>Résultat technique</b>	<b>753</b>	<b>346</b>

**Charges de personnel**

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) n'emploie pas de personnel qui lui soit propre. Il achète toutes les prestations requises. Celles-ci sont principalement mises à disposition par l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Les prestations sont facturées sur la base des heures enregistrées.

**Charges pour tâches spécialisées et tâches de l'association, frais de locaux, frais de bureau et frais administratifs, frais pour les organes, charges d'informatique**

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) participe proportionnellement aux charges correspondantes de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).



## 9 Résultat des placements de capitaux

En milliers de francs

		2021			2020
			Réalisé	Non réalisé	
<b>Résultat des placements de capitaux</b>		<b>7'542</b>			<b>0</b>
<b>Résultat des opérations sur le marché monétaire</b>		<b>-185</b>			<b>-172</b>
Produit des intérêts		2			0
Charges d'intérêt (intérêts négatifs)		-196			-166
Bénéfices sur cours et sur devises		21	21	49	0
Pertes sur cours et sur devises		0	-13	0	-55
<b>Résultat des obligations en francs</b>		<b>-403</b>			<b>142</b>
Produit des intérêts		513			538
Bénéfices sur cours		52	52	33	2
Pertes sur cours		-330	-638	-968	-8
<b>Résultat des obligations en devises étrangères (couvertes)</b>		<b>-1'372</b>			<b>2'775</b>
Produit des intérêts		1'084			1'184
Bénéfices sur cours et sur devises		0	0	18	1'574
Pertes sur cours et sur devises		-831	-1'625	-2'456	-1
<b>Résultat des actions suisses</b>		<b>4'627</b>			<b>-278</b>
Produit des dividendes		386			435
Bénéfices sur cours		1'487	2'858	4'345	4'059
Pertes sur cours		-104	0	-104	-5'071
<b>Résultat des actions étrangères</b>		<b>6'309</b>			<b>1'140</b>
Produit des dividendes		206			596
Bénéfices sur cours et sur devises		3'686	3'081	6'767	12'905
Pertes sur cours et sur devises		-664	0	-664	-14'343
<b>Résultat des fonds immobiliers</b>		<b>901</b>			<b>766</b>
Distribution des fonds		243			239
Bénéfices sur cours et sur devises		536	324	860	225
Pertes sur cours et sur devises		0	-202	-202	0
<b>Résultat des commodities</b>		<b>1'264</b>			<b>-228</b>
Produit		0			84



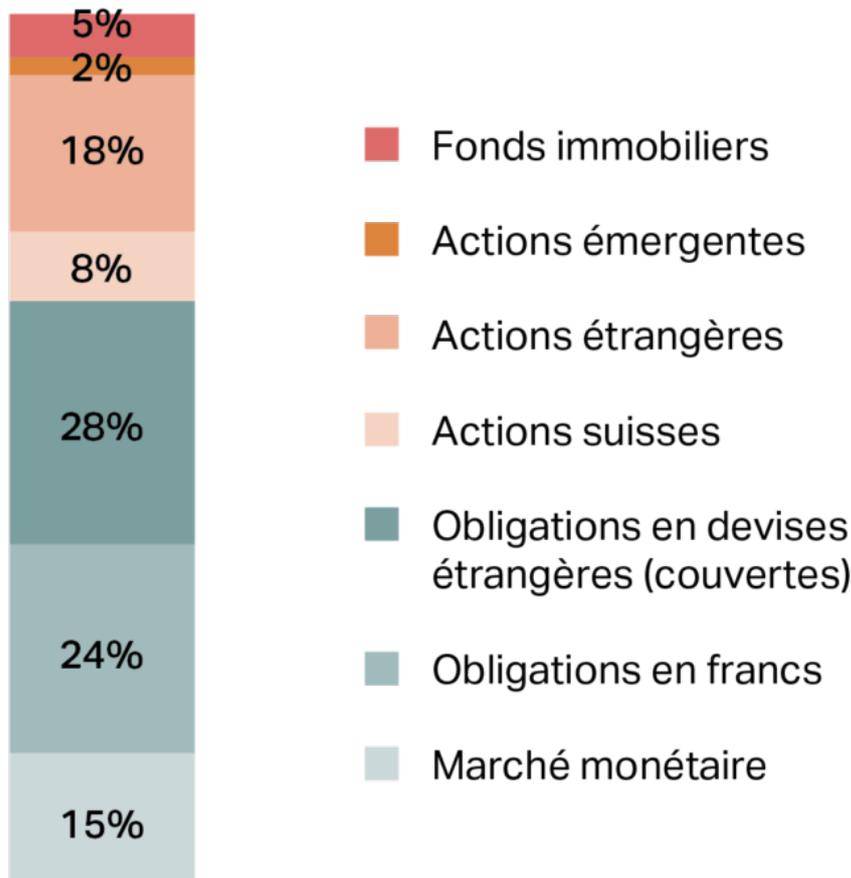
Bénéfices sur cours et sur devises	0	1'264	1'264	0	81	81
Pertes sur cours et sur devises	0	0	0	0	-392	-392

En milliers de francs

	2021	2020
<b>Frais de gestion de fortune pour placements de capitaux</b>	<b>-449</b>	<b>-426</b>
Charges de personnel	-83	-81
Frais de locaux	-6	-6
Frais de bureau et frais administratifs	-11	-9
Charges pour les organes (AP, DP, organe de révision)	-23	-20
Charges d'informatique	-8	-9
<i>Projet Réorientation du PSDS</i>	-4	0
<b>Charges pour les projets</b>	<b>-4</b>	<b>0</b>
Charges d'exploitation des placements de capitaux	-134	-125
Frais, courtages et taxes	-315	-301
<b>Résultat des placements de capitaux (avant variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux)</b>	<b>10'692</b>	<b>3'719</b>
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-3'150	-3'719
<b>Résultat des placements de capitaux</b>	<b>7'542</b>	<b>0</b>
Rendement cible	1.7%	1.7%
Écart-type cible (risque)	3.9%	3.9%
Écart-type au 31.12. (risque)	3.9%	3.2%
Rendement réalisé (brut)	4.8%	1.9%
Rendement réalisé (net)	4.7%	1.7%
Valeur de référence pour le rendement	4.1%	3.5%
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux (en pour cent des placements de capitaux)	1.3%	1.6%
Frais de gestion de fortune pour placements de capitaux (en pour cent des placements de capitaux)	0.2%	0.2%
<b>Provision pour risques liés aux placements de capitaux au 1.1.</b>	<b>29'805</b>	<b>29'805</b>
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	3'150	3'719
<b>Provision pour risques liés aux placements de capitaux au 31.12.</b>	<b>32'955</b>	<b>33'524</b>



### Stratégie de placement 31.12.2021



### Créances conditionnelles

En cas de séisme d'une magnitude d'au moins VII sur l'échelle EMS et de dommages dont le montant dépasserait 90.0 millions de francs, les membres affiliés doivent verser jusqu'à 400.0 millions de francs au Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS), conformément à une décision de l'assemblée du PSDS. Les engagements de garantie des différents membres figurent ci-après.

*En millions de francs*

	2021	2020
<b>Engagements de garantie des établissements cantonaux d'assurance (ECA)</b>	<b>400</b>	<b>400</b>
Argovie	57.2	57.4
Appenzell Rhodes-Extérieures	5.9	6



Bâle-Campagne	24.3	24.7
Bâle-Ville	21.4	21.5
Fribourg	24.3	24
Glaris	4.5	4.5
Grisons	29.1	29.4
Jura	6.6	6.7
Lucerne	31.9	31.5
Neuchâtel	14.9	15
Nidwald	3.8	3.8
Schaffhouse	7.1	7.2
Soleure	23.7	23.8
Saint-Gall	39.7	39.7
Thurgovie	23.9	23.9
Vaud	68.4	67.6
Zoug	13.3	13.3

Les engagements de garantie des membres se montent à un total de 400.0 millions de francs. Les premiers 100.0 millions de francs sont calculés en fonction des versements annuels moyens des trois années précédentes et les 300 millions de francs restants sont répartis entre les membres par rapport au capital assuré au 1<sup>er</sup> janvier de l'année précédente.

### Engagements conditionnels

En contrepartie, en cas de tremblement de terre d'une magnitude d'au moins VII sur l'échelle EMS, un engagement conditionnel est prévu auprès du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) sous la forme de prestations en faveur de ses membres. Ces prestations se limitent à deux fois 2.0 milliards de francs par année. Une partie de ces prestations est supportée par les engagements de garantie des membres ainsi que par les couvertures de réassurance. Il reste un engagement conditionnel pour le PSDS à hauteur de 180.0 millions de francs qu'il se doit de couvrir par ses propres moyens (capital statutaire).

Il existe auprès de Credit Suisse SA un acte de nantissement limité, souscrit pour la gestion des placements de capitaux. Cet acte de nantissement limité sert à garantir les marges requises.

	2021	2020
	En milliers de francs	En milliers de francs
Acte de nantissement limité Credit Suisse SA	5'000	5'000

Ces limites de crédit sont garanties par les dépôts de titres correspondants.



### Affaires extraordinaires en suspens et risques latents

Aucune affaire ou litige en suspens ni risque latent n'est connu à ce jour.

### Transactions avec des parties liées

Sont considérées comme parties liées les organisations suivantes : l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), l'Union intercantonale de réassurance (UIR), la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) ainsi que les 17 établissements cantonaux d'assurance (ECA).

Il existe entre le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) et ces organisations des liens multiples sur les plans juridique, économique et du personnel. Toutes les transactions menées avec ces organisations reposent en principe sur des relations normales de clients et fournisseurs ; elles sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, en observant les dispositions légales. Si tel ne devait pas être le cas, les conditions particulières sont alors définies en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions ou garanties.

Toute personne physique ayant une influence notable sur la conduite des affaires du PSDS est également considérée comme une partie liée. Il s'agit généralement des membres des organes de direction, c'est-à-dire de la direction du Pool et de la direction opérationnelle.

Les créances et les dettes envers les organisations et les personnes liées ainsi que les transactions essentielles avec celles-ci figurent séparément dans le tableau suivant :

*En milliers de francs*

	2021	2020
<b>Dettes envers</b>		
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	41	36
Union intercantonale de réassurance (UIR)	166	163
<b>Produits de l'assurance – Versements des membres</b>		
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	27'144	26'706
<b>Charges administratives facturées par</b>		
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	41	36
Union intercantonale de réassurance (UIR)	166	163

### Exposition au risque

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) est exposé aux risques suivants :

#### Risque de placement

Avec ses placements de capitaux, le PSDS est exposé aux risques du marché. Il s'agit du risque de variation des taux d'intérêt, du risque monétaire, du risque de fluctuation des cours et du risque de la contrepartie ou risque de défaillance. Un choix minutieux des titres, une diversification suffisante (marchés, devises, branches) ainsi que l'utilisation sélective



d'instruments de couverture lui permettent de réduire ces risques à un minimum.

#### Risque d'exploitation

Le risque de séisme ainsi que les risques connexes ont une influence déterminante sur les résultats du PSDS.

#### Risque de défaillance de la réassurance

Le PSDS achète sur le marché mondial de la réassurance ses couvertures de 1.4 milliard de francs pour un premier événement sismique et de 2.0 milliards de francs pour un second. Un risque de défaillance peut survenir pour le PSDS en cas de sinistre. Afin de diversifier son risque dans ce domaine, il prend en considération un grand nombre de réassureurs. Conformément à ses directives de réassurance, il en vérifie régulièrement la solvabilité à l'aide de notations. Une provision pour défaillance éventuelle d'un réassureur est constituée en cas de sinistre.

#### Risques inhérents au champ d'activité

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) est une société simple. 17 établissements cantonaux d'assurance (ECA) en sont membres. Le PSDS dépend donc des décisions que prennent ses membres en matière de politique des affaires et d'économie. Ceux-ci peuvent avoir une influence sur les capitaux, les versements, les distributions et la pérennité du PSDS.

#### Risques opérationnels

Ces risques concernent l'informatique, le comportement des employés, les aspects juridiques et les processus de l'entreprise.

### **Gestion des risques et système de contrôle interne**

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) dispose d'un système de gestion des risques axé sur les risques susmentionnés. Les risques identifiés sont examinés à intervalles réguliers et évalués sous l'angle de la probabilité de leur apparition et de leurs répercussions. La direction du PSDS, respectivement la direction opérationnelle, approuve l'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées afin de prévenir, réduire ou répercuter ces risques. La situation est surveillée en permanence. Sur l'exercice écoulé, la direction du Pool n'a identifié aucun risque susceptible d'entraver de manière durable ou significative le patrimoine, la situation financière et les résultats du PSDS.

Afin de garantir la conformité des comptes annuels aux normes de présentation des comptes en vigueur et la régularité du bilan, la direction du Pool a pris des mesures préventives en interne, qui s'appuient sur des systèmes et processus comptables modernes, sur l'établissement des comptes annuels, sur le principe du double contrôle, sur la séparation des fonctions ainsi que sur l'exécution de contrôles et l'établissement de comptes rendus réguliers.

### **Événements postérieurs à la date du bilan**

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

La direction du Pool approuvera les comptes annuels 2021 le 28 avril 2022 et les transmettra à l'assemblée du Pool.

Conformément aux statuts du 14 décembre 1993 et à la révision partielle du 28 juin 2007, l'adoption du rapport de gestion et des comptes annuels relève des compétences intransmissibles de l'assemblée du PSDS (art. 20). Les comptes 2021 seront soumis à l'assemblée du PSDS le 24 juin 2022 pour approbation.

### **Organe de révision**

Lors de l'assemblée du PSDS du mois de juin 2010, le cabinet Ernst & Young SA a été élu organe de révision pour la première fois pour l'exercice 2010. La durée de ce mandat était d'une année. Depuis, cet organe de révision a été réélu à onze reprises, la dernière fois lors de l'assemblée du Pool du 25 juin 2021. En 2021 et 2020, il a fourni les prestations suivantes :



	2021	2020
	En milliers de francs	En milliers de francs
Charges de prestations de services	16	16

Collaborateurs du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	2021	2020
Nombre d'emplois équivalents temps plein, en moyenne annuelle	1	1

### Charges de personnel

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) n'emploie pas de personnel qui lui soit propre. Il achète toutes les prestations requises. Celles-ci sont principalement mises à disposition par l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Les prestations sont facturées sur la base des heures enregistrées.



## Proposition relative à l'emploi du bénéfice

*En milliers de francs*

	2021	2020
Bénéfice 2021	8'295	
Bénéfice 2020		345
Propositions adressées à l'assemblée du Pool le 24 juin 2022		
Affectation du bénéfice 2021 au capital statuaire	8'295	
Transfert de réserves provenant de bénéfices dans le capital statuaire	11'705	
Propositions adressées à l'assemblée du Pool le 25 juin 2021		
Affectation du bénéfice 2020 aux réserves provenant de bénéfices		345
	1.1.2022	1.1.2021
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)		
Capital statuaire avant affectation respectivement transfert dans le capital statuaire	180'000	180'000
Affectation du bénéfice 2021 au capital statuaire	8'295	
Transfert de réserves provenant de bénéfices dans le capital statuaire	11'705	0
Capital statuaire	200'000	180'000
Réserves provenant de bénéfices avant affectation aux réserves provenant de bénéfices	15'772	15'427
Transfert de réserves provenant de bénéfices dans le capital statuaire	-11'705	
Affectation du bénéfice 2020 aux réserves provenant de bénéfices		345
Réserves provenant de bénéfices	4'068	15'772
Total capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)	204'068	195'772



# Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11  
Téléfax: +41 58 286 68 18  
www.ey.com/ch

A l'Assemblée Pool du

**Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, Berne**

Berne, le 28 avril 2022

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

### Responsabilité de la direction du Pool

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la direction du Pool. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction du Pool est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction du Pool.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Marco Schmid  
(Qualified  
Signature)

Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Edison Dauti  
(Qualified  
Signature)

Expert-réviseur agréé



## Brève présentation de l'organisation FP

La Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) garantit le traitement des problématiques stratégiques à long terme pour la prévention des dommages éléments naturels aux bâtiments, principalement celles présentant un intérêt économique particulier pour les établissements cantonaux d'assurance (ECA). Elle aspire à réduire efficacement sur le long terme l'intensité des dommages éléments naturels en soutenant des projets de recherche appliquée, contribuant ainsi à faire baisser le coût économique global des dommages aux bâtiments occasionnés par les éléments naturels.

---

### Création

2003

### Forme juridique

Fondation

### Direction

Martin Jordi, gestionnaire

### Organe de révision

Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

**Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants sont membres de la FP :** Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2021).

---

## Conseil de fondation au 31.12.2021

### Markus Feltscher

Président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance des Grisons, Coire

### Matthias Holenstein

Vice-président, directeur de la fondation Risiko-Dialog, Zurich

### Jean-Nicolas Aebischer

Directeur de la Haute École d'ingénierie et d'architecture HES-SO, Fribourg

### François-Xavier Boillat

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance du Jura, Saignelégier

### David N. Bresch

Institute for Environmental Decisions (IED), EPFZ, Zurich

MétéoSuisse, Zurich

### Milos Daniel

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Thurgovie, Frauenfeld

### Josef Eberli

Responsable de la division Prévention des dangers à l'OFEV, Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), Berne



**Pierino Lestuzzi**

Maître d'enseignement et de recherche à l'EPFL, Lausanne  
Directeur adjoint de la société Résonance Ingénieurs-Conseils SA, Carouge

**Lars Mülli**

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Zurich, Zurich

**Andreas Rickenbach**

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Schaffhouse, Schaffhouse

**Alain Rossier**

Directeur de l'Association des établissements cantonaux d'assurance, Berne

**Jürg Solèr**

Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance d'Appenzell Rhodes-Extérieures, Herisau



# Rapport annuel 2021 et perspectives 2022

## Développements 2021

### Climatologie de la grêle en Suisse

Lancé en 2018 et placé sous la conduite de MétéoSuisse, le projet partenaire « Climatologie de la grêle en Suisse » a été clôturé au cours de l'exercice sous revue. Ses résultats ont été présentés au public intéressé le 7 mai 2021. Pour des raisons épidémiologiques, cette manifestation a été réalisée de manière virtuelle. Plus de 500 personnes y ont participé. Sous forme de blocs d'approfondissement abordant des thèmes et des informations ciblés en fonction des différentes catégories de participants, les partenaires de la manifestation ont pu présenter leurs nouvelles connaissances de manière détaillée. La Fondation de prévention a animé le bloc thématique « Protection des bâtiments contre la grêle ». En outre, en sa qualité de président de la Fondation de prévention, Markus Feltscher a souligné, lors de la table ronde, l'importance des nouvelles données de base sur les dangers, dans la perspective de la protection des bâtiments.

Le projet « Climatologie de la grêle en Suisse » a permis de développer plusieurs nouveaux produits, dont des cartes des risques de grêle. Ces cartes sont du plus grand intérêt pour la protection des bâtiments, car elles présentent, par unité de surface de 100 mètres carrés, la taille estimée des grêlons, sur la base d'une méthodologie statistique. Il est dès lors possible de choisir pour toute l'enveloppe d'un bâtiment des éléments de construction présentant une résistance à la grêle suffisante. Ces cartes sont disponibles pour tout le territoire de la Suisse sur le serveur cartographique de la Confédération. Les données de base peuvent être utilisées pour développer des applications individualisées. C'est ainsi que des données toujours actualisées sont accessibles pour les utilisateurs du site Protection contre les dangers naturels, par le biais de la fonction de recherche par emplacement.

### « Protection contre le vent – tout simplement connecté »

Depuis plusieurs années, les établissements cantonaux d'assurance utilisent avec succès le produit « Protection grêle – tout simplement automatique », qui a été développé par la Fondation de prévention, pour protéger les stores à lamelle contre la grêle. Or, on constate une forte demande de la part des clients pour une solution permettant de protéger les stores fragiles également contre le vent. Le projet « Protection contre le vent – tout simplement connecté » vise à répondre à cette attente. Pour améliorer la qualité des prévisions relatives aux vents, des prévisions locales à très haute résolution sont comparées en temps réel avec des données mesurées sur le terrain. L'objectif est qu'avec les prévisions, les stores soient remontés moins souvent qu'avec des anémomètres posés sur les bâtiments, tout en présentant une fiabilité accrue sur le plan de la prévention des dommages. Une première phase du projet porte sur l'élaboration des données de base ainsi que de la programmation. Elle sera suivie, plus tard, par une vaste phase de test dans la région de Zurich.

### Coordination de la protection incendie et de la protection contre les dangers naturels

Dans la pratique, la prévention des incendies et la protection contre les dangers naturels sont souvent considérées de manière séparée. Le projet « Coordination de la protection incendie et de la protection contre les dangers naturels » vise à examiner dans quelle mesure il serait plus efficace d'adopter une approche commune. Il s'agit de repérer les éléments, au sein des processus de planification, qui se prêteraient particulièrement à une harmonisation entre les deux disciplines. Ainsi, il sera possible d'exploiter les synergies, de simplifier le processus de planification, de renforcer la collaboration entre les acteurs, ainsi que d'élever le niveau de qualité des résultats obtenus.

### Bilan intermédiaire de la 10<sup>e</sup> mise au concours, « La transformation numérique dans le domaine de la protection des bâtiments contre les dangers naturels »

Au cours de l'exercice sous revue, les travaux relatifs à deux projets se sont poursuivis de manière intense : le premier projet, sous la conduite de la Haute école spécialisée des Grisons, est axé sur le développement de méthodes pour



l'élaboration de stratégies numériques. Les travaux sont menés en collaboration avec l'Établissement cantonal d'assurance d'Appenzell Rhodes-Extérieures et l'Établissement cantonal d'assurance des Grisons. À la fin, les méthodes développées seront mises en forme de telle manière qu'elles puissent être utilisées par tous les établissements cantonaux d'assurance.

Le deuxième projet est conduit par l'entreprise Matrisk GmbH, et il vise la création de bases pour le développement d'une stratégie de données centrales au sein des établissements cantonaux d'assurance. Son but est d'améliorer l'exploitabilité des données sur la durée.

Les deux projets sont encore en cours. Ils se termineront respectivement en 2022 et en 2023.

### **Mesures de nudging pour améliorer la prévention des dommages éléments naturels sur les bâtiments existants**

Dans de nombreux domaines, le « nudging » est aujourd'hui utilisé avec succès pour infléchir le comportement de groupes cibles dans la direction souhaitée, ceci au moyen de « petits coups de pouce ». Exemple parlant de nudging : dans une cantine, les plats sains sont présentés en des emplacements plus faciles à atteindre. L'objectif est de développer des mesures et des outils qui utilisent de petites incitations pour attirer, sans qu'ils ne s'en rendent compte, l'attention des propriétaires de bâtiment, mais également des estimateurs, sur des actions à entreprendre.

## **Perspectives 2022**

### **Enquête auprès de groupes cibles importants concernant la transmission d'informations**

Au fil des dernières années, la Fondation de prévention a travaillé sur une très vaste palette de projets. Les résultats obtenus sont également très variés et peuvent être utiles à différents groupes d'utilisateurs. Or, il n'est pas toujours facile de déterminer qui sont les bons destinataires des diverses informations à communiquer. Au cours du premier semestre 2022, une enquête sera donc réalisée auprès des divers groupes cibles, à commencer par les directeurs des établissements cantonaux d'assurance. Sur la base des réponses enregistrées, des mesures appropriées seront mises en place. L'objectif est de retirer le plus grand bénéfice possible des différents projets de la Fondation de prévention.

### **11<sup>e</sup> mise au concours : « Étude comparative après les intempéries de 2021 »**

Au cours de l'été 2021, la Suisse a subi de nombreuses intempéries. Ces dernières ont provoqué d'importants dommages sur de vastes zones du territoire. La 11<sup>e</sup> mise au concours de la Fondation de prévention vise à établir un constat sur les événements de l'été 2021 en les comparant avec ceux des 20 dernières années. Il s'agit notamment de démontrer quelle a été l'efficacité des nombreuses mesures de prévention mises en œuvre. Il est prévu que ces travaux de recherche comprennent également une étude comparative sommaire entre l'Allemagne, l'Autriche et la Suisse. Ces résultats devront mettre en lumière si la Suisse a été touchée moins durement que d'autres pays en termes de dommages, et le cas échéant en dégager les raisons.

### **Compatibilité de la gestion des eaux en zone urbaine avec les thématiques climatiques**

Le changement climatique a aujourd'hui déjà des répercussions dans nos villes et nos communes, principalement sous la forme de fortes pluies, qui deviennent à la fois plus intenses et plus fréquentes, ainsi que de périodes de grandes chaleurs plus marquées. Les villes et les communes sont appelées à adapter leur gestion des eaux pour éviter que la population ne souffre de la hausse continue des températures et des dommages causés par le ruissellement de surface. Dans ce cadre, une bonne gestion de l'eau dans nos agglomérations joue un rôle décisif pour réduire les dangers liés au changement climatique. La composante de l'eau doit être dûment prise en compte dans l'aménagement des agglomérations et de leurs infrastructures. Les volumes d'eau en présence doivent être absorbés, retenus et/ou déviés sans représenter un danger. En outre, l'eau peut également être utilisée en tant qu'élément d'agrément. Dans le projet proposé, le ruissellement de surface joue un rôle central. Par des mesures appropriées, les communes peuvent réduire les risques de dommage pour les bâtiments. De plus, le bénéfice apporté par la protection des objets s'en retrouve renforcé.



# Bilan

En francs

Actif	Explication (cf. annexe)	2021	2020
<b>Actif circulant</b>			
Liquidités	2.1	171'609	188'765
Placements financiers à court terme auprès de l'UIR	2.2	1'460'000	1'710'000
Comptes de régularisation	2.6	13'300	0
<b>Total actif circulant</b>		<b>1'644'909</b>	<b>1'898'765</b>
<b>Total actif</b>		<b>1'644'909</b>	<b>1'898'765</b>
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux étrangers à court terme</b>			
Dettes envers la TVA		0	3'366
Dettes envers des tiers	2.5	33'270	80'419
Dettes envers l'UIR	2.3	10'948	15'443
Dettes envers l'AEAI	2.4	86'972	84'607
Comptes de régularisation	2.6	5'000	20'000
<b>Total capitaux étrangers à court terme</b>		<b>136'190</b>	<b>203'835</b>
<b>Fortune de la Fondation au 1.1.</b>			
Fortune de la Fondation		1'694'930	2'308'332
Perte		-186'210	-613'402
<b>Total fortune de la Fondation au 31.12.</b>		<b>1'508'719</b>	<b>1'694'930</b>
<b>Total passif</b>		<b>1'644'909</b>	<b>1'898'765</b>



# Compte de résultat

En francs

Produits d'exploitation	Explication (cf. annexe)	2021	2020
Donations reçues des ECA		250'000	0
Donations reçues de l'UIR		250'000	0
<b>Donations reçues</b>	<b>2.7</b>	<b>500'000</b>	<b>0</b>
<b>Total produits d'exploitation</b>		<b>500'000</b>	<b>0</b>
<b>Charges d'exploitation</b>			
<b>Subsides et projets soutenus</b>			
Charge de neige SPF		-10'904	-5'654
Climatologie de la grêle en Suisse (carte grêle)		-95'966	-121'696
10 <sup>e</sup> mise au concours		-269	-37'251
Changements climatiques Alpes		-69	-35'000
Optimiser la protection des bâtiments contre les dangers naturels grâce au BIM		-5'130	-21'352
Stratégies des propriétaires pour se protéger contre les crues		0	-10'000
Protection contre le vent – tout simplement connecté		-190'889	-6'916
MurGame – protège-toi des laves torrentielles		-9'338	-42'687
Between State and Market: Making a Market for Under-Insured Risk		0	-26'925
Coordination de la protection incendie et de la protection contre les dangers naturels		-17'045	-18'276
Analyse d'efficacité du projet sur les stratégies des propriétaires pour se protéger contre les crues		0	-10'770
Smarthome Protection contre les crues		-133	-10'270
Nudging et gestion intégrée des risques		0	-19'386
Développement de méthodes pour l'élaboration de stratégies numériques, par la HES des Grisons et la HES du nord-ouest de la Suisse		-92'717	-88'674
Bases pour le développement d'une stratégie de données centrales pour la prévention, par Matrisk GmbH		-28'203	-27'571
Projet GEOL_BIM		-62'379	0
Concept pour l'information, la formation de base et la formation continue des exploitants de bâtiments		-640	0
Mesures de nudging pour améliorer la prévention des dommages éléments naturels sur les bâtiments existants		-26'176	0
Bâtiments en bois parasismiques de plusieurs étages		-13'000	0
Le bois : un matériau pour lutter contre les dangers naturels		-11'020	0



Divers petits projets	0	-6'000
<b>Charges pour subsides et projets soutenus</b>	<b>-563'876</b>	<b>-488'427</b>
<b>Charges de personnel</b>	<b>-127'861</b>	<b>-115'100</b>
Frais de locaux	-7'823	-7'400
Frais de bureau et frais administratifs	-4'838	-5'377
Charges pour les organes	-18'986	-21'391
Frais d'infrastructure et charges d'informatique B20	-24'707	-23'396
<b>Autres charges d'exploitation</b>	<b>-56'354</b>	<b>-57'564</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>-748'091</b>	<b>-661'092</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-248'091</b>	<b>-661'092</b>
Produits financiers	62'000	47'800
Charges financières	-119	-110
<b>Total résultat financier</b>	<b>61'881</b>	<b>47'690</b>
<b>Perte</b>	<b>-186'210</b>	<b>-613'402</b>



# Annexe

---

## 1 Principes

---

### Généralités

La Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) a été inscrite au registre du commerce du canton de Berne le 20 juin 2003. Son siège est à Berne.

Les présents comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales suisses régissant la présentation des comptes (Code des obligations). Les principes d'évaluation les plus importants appliqués et qui ne sont pas prescrits par la loi sont détaillés ci-après. Les montants sont exprimés en francs et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences entre la somme totale arrondie et le résultat de l'addition des termes arrondis.

### Date du bilan

L'exercice court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

---

## 2 Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

---

L'actif et le passif sont en général portés au bilan séparément.

### 2.1 Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

### 2.2 Placements financiers à court terme auprès de l'UIR

Les liquidités disponibles de la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) sont placées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Lorsque le rendement net obtenu par l'UIR est positif, une part d'environ 60.0% est inscrite au crédit de la FP. Les placements financiers auprès de l'UIR sont rémunérés durant l'exercice sous revue à hauteur d'environ 4.4% p.a. (contre environ 2.4% p.a. l'année précédente).

Durant l'exercice sous revue, le rendement de l'UIR a atteint environ 7.4% (contre environ 4.1% l'année précédente).

### 2.3 Dettes envers l'UIR

Il s'agit de dettes envers des parties liées.

### 2.4 Dettes envers l'AEAI

Il s'agit de dettes envers des parties liées.

### 2.5 Dettes envers des tiers

Il s'agit de dettes qui ne sont pas encore remboursées au 31 décembre 2021.



## 2.6 Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

## 2.7 Donations reçues

Si la fortune de la Fondation descend sous le seuil de 2'000'000 francs à la fin d'un exercice, des donations sont collectées lors de l'exercice suivant auprès des établissements cantonaux d'assurance (ECA) et auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR), respectivement à hauteur de 50%. Au cours de l'exercice sous revue, les ECA d'une part et l'UIR d'autre part ont versé respectivement des donations d'un montant de 250'000 francs (contre 0 franc l'année précédente).

---

## 3 Informations complémentaires

---

### 3.1 Postes équivalents à temps plein

La Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) n'emploie pas de personnel qui lui soit propre. Elle achète toutes les prestations requises.

Les prestations perçues sont facturées sur la base des heures enregistrées.

2021 : Nombre d'heures perçues = 1'578 heures

2020 : Nombre d'heures perçues = 1'480 heures

### 3.2 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

### 3.3 Évaluation des risques

Le conseil de fondation procède à une évaluation permanente des risques. À cet effet, il examine les risques qu'il estime importants, définit les mesures de gestion et de surveillance nécessaires et prend les décisions qui s'imposent pour leur mise en œuvre et leur suivi. La gestion du risque et le contrôle interne sont intégrés dans le système de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Le principe du double contrôle est respecté.



## Proposition relative à l'emploi de la perte

*En francs*

	2021	2020
<b>Perte 2021</b>	-186'210	
<b>Perte 2020</b>		-613'402
<b>Proposition 2021</b>		
La direction propose au conseil de fondation d'imputer la perte à la fortune de la Fondation.	-186'210	
<b>Proposition 2020</b>		
Le conseil de fondation a décidé d'imputer la perte à la fortune de la Fondation.		-613'402
	<b>1.1.2022</b>	<b>1.1.2021</b>
<b>Fortune de la Fondation</b>		
Fortune de la Fondation avant comptabilisation du résultat	1'694'930	2'308'332
Imputation de la perte 2021 à la fortune de la Fondation	-186'210	
Imputation de la perte 2020 à la fortune de la Fondation		-613'402
<b>Total fortune de la Fondation</b>	<b>1'508'719</b>	<b>1'694'930</b>



# Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA  
Schanzenstrasse 4a  
Case postale  
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11  
Téléfax: +41 58 286 68 18  
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de la

**Fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance, Berne**

Berne, le 26 avril 2022

## Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance, comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

### Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et à l'acte de fondation incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

### Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

### Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.



## Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en liaison avec art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 83b al. 3 CC en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Marco Schmid  
(Qualified  
Signature)

Expert-réviseur agréé  
(Réviseur responsable)



Edison Dauti  
(Qualified  
Signature)

Expert-réviseur agréé